

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE

Audika



Rapport Financier
Exercice 2001



Le sommaire
du Rapport Financier

Rapport Financier



- 01 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée
Général Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2002
- 02 Comptes consolidés du Groupe Audika au 31 décembre 2001
- 03 Comptes sociaux de la société Audika au 31 décembre 2001
- 04 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2001
- 05 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés
- 06 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2001
- 07 Rapport Général des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels
- 08 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées
- 09 Renseignements de caractère général
concernant l'émetteur et le capital
- 10 Renseignements concernant l'historique d'Audika
- 11 Projet de Textes des résolutions présentées à l'Assemblée
Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2002
- 12 Organes d'administration, de direction,
de contrôle et d'information
- 13 Attestation du responsable du document de référence
- 14 Attestation des Commissaires aux Comptes
- 15 Tableau de concordance

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2002

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués conformément aux dispositions légales et statutaires,

- d'une part, en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2001, d'affecter le résultat de cet exercice, de statuer sur le renouvellement du programme de rachat d'actions propres et de délibérer sur les autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes,
- et d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire afin de procéder à des opérations sur le capital social et de mettre à jour les statuts avec la réglementation en vigueur.

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



A Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

1 Rapport sur la gestion de la société au cours de l'exercice écoulé

1.1 Analyse des résultats de l'exercice 2001

1.1.1 Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

De l'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001, il ressort notamment les éléments ci-après :

(en euros)	2001	2000	Variation
Chiffre d'affaires	6 441 291	5 352 953	+ 20,33 %
Résultat d'exploitation	1 511 456	1 122 426	+ 34,66 %
Résultat financier	397 535	172 927	+ 129,89 %
Résultat courant avant impôts	1 908 990	1 295 353	+ 47,37 %
Résultat exceptionnel	0	3 560	ns
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1 422 006	873 621	+ 62,77 %

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 441 K€ en augmentation de 20,33 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires se répartit en :

Communication	4 334 103 €
Management et comptabilité	1 485 425 €
Divers	621 763 €

1.1.2 Modifications éventuelles apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

1.1.3 Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

1.1.4 Faits marquants de l'exercice 2001

Les faits marquants de l'exercice 2001 sont les suivants :

- 1) La société a acquis le 1^{er} octobre 2001, 100 % du capital de la société Audio Technologie.
- 2) La société a acquis, le 1^{er} octobre 2001, 100 % du capital de la société Le Petit Nicolas.
- 3) La société a acquis, le 1^{er} octobre 2001, 100 % du capital de la société Reims Surdité.

4) La société a souscrit des emprunts, remboursables entre 4 et 5 ans, pour un montant total de 3 915 408 € auprès des banques San Paolo, CIC, et BNP. Un emprunt est à taux fixe (CODEVI), les autres sont à taux variable basé sur Euribor 3 mois + 0,50 % à 0,75 %. Ces emprunts sont destinés au financement des opérations de croissance externe.

5) La société a procédé au cours du premier semestre à un effort de structuration nécessaire au développement à venir. Cela s'est concrétisé par la régionalisation de la direction commerciale, le recrutement d'un directeur des opérations et le renforcement du contrôle de gestion.

6) Audika a adhéré au segment Nextprime d'Euronext depuis le 20 décembre 2001.

1.1.5 Résultats de cette activité Progrès réalisés

Les charges d'exploitation passent de 4 305 191 € en 2000 à 5 087 513 € en 2001, soit une augmentation de près de 18 %. Les principales variations concernent l'achat d'espace (+ 157 K€), les autres charges externes (+ 376 K€), les frais

de personnel (+ 217 K€) et les dotations aux amortissements (+ 56 K€). En revanche le poste « impôts et taxes » diminue d'environ 20 K€ en raison notamment de la baisse de la taxe professionnelle (abattement sur les salaires).

Les dotations pour charges à étaler, s'élevant à 153 939 € (- 7 %), sont dues principalement à l'amortissement sur 3 ans des frais de réalisation de 4 films publicitaires (54 374 €), aux frais d'acquisition de participations financières (81 919 €) et à des frais de développement engagés en 2001 (17 646 €).

Le résultat financier s'élève à 397 535 € en augmentation par rapport à 2000 (172 927 €). Cet écart est essentiellement dû à une augmentation des frais financiers consécutifs à l'endettement de la société (+ 85 801 €) et à une augmentation significative des dividendes reçus (+ 324 118 €).

Le taux d'imposition s'établit à environ 26 % contre 33 % en 2000. Ce taux, inférieur de près de 10 points au taux normal est dû à l'impact positif des déductions et réintégrations fiscales, et notamment à la perception de dividendes (non soumis à IS pour 95 % de leur montant).

Le bénéfice de l'exercice 2001 s'élève à 1 422 006 € contre 873 621 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de près de 63 %.

1.2 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

A compter du 3 avril 2002, l'action Audika fait partie de l'indice du Second Marché.

1.3 Informations sur les risques

Aucune information n'est à signaler concernant l'évolution du secteur d'activité.

La société n'est exposée à aucun risque de taux, de change ou de contrepartie sur instruments financiers.

La société n'est pas exposée à un risque pays.

1.4 Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce et de l'article 148-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons de la manière dont la société a pris, au cours de l'exercice écoulé, les conséquences sociales de son activité :

Effectif total : 22

L'organisation du temps de travail : horaires collectifs : 39 heures par semaine; durée du temps de travail pour les salariés à temps plein : 39 heures hebdomadaires ; durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel : 80 % du temps plein ; un accord a été signé le 26 juin 2001 pour la réduction du temps de travail qui a été mis en application le 1^{er} août 2001.

Conditions d'hygiène et de sécurité : satisfaisantes ;

Formation : individuelle au cas par cas;

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce et de l'article 148-3 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons des conséquences de l'activité de la société sur l'environnement au cours de l'exercice écoulé :

1)

a) Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, avec les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables : rien de particulier.

b) Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : néant (la société n'exploite pas des installations susceptibles de provoquer des pollutions des sols).

c) Nuisances sonores ou olfactives : néant.

d) Déchets : néant.

2) Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées : sans objet.

3) Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement : sans objet.

4) Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives applicables en cette matière : sans objet.

5) Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : sans objet.

6) Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société : néant.

7) Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement : néant.

8) Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci : néant.

9) Eléments objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1 à 6 ci-dessus : sans objet.

2 Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Les administrateurs ont tous été en mesure de remplir convenablement leur mission et ont disposé des informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni une dizaine de fois.

Les principales décisions ont été prises dans les domaines suivants :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ; préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.
- Projet d'augmentation de capital et de conversion du capital en euros.
- Cautionnements au profit de différentes banques en garantie d'engagements contractés par certaines filiales.
- Etablissement du rapport d'activité semestriel.
- Poursuite, modification, résiliation ou conclusion de conventions réglementées.

3 Rémunération et avantages versés, durant l'exercice écoulé, à chaque mandataire social

Liste des mandats exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice écoulé

3.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par Audika

En application de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous indiquons la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par Audika :

(en euros)	Rémunération	Avantages
Alain Tonnard Président-Directeur Général	203 428	Néant
Jean-Claude Tonnard Directeur Général délégué et Administrateur	221 173	Néant
Philippe Langzam Administrateur	Néant	Néant

3.2 Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par les sociétés contrôlées par Audika

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par les sociétés contrôlées par Audika :

(en euros)	Rémunération	Avantages
Alain Tonnard Président-Directeur Général	Néant	Néant
Jean-Claude Tonnard Directeur Général délégué et Administrateur	Néant	Néant
Philippe Langzam Administrateur	130 106	Néant

3.3 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice écoulé :

Monsieur Alain Tonnard :

Président-Directeur Général de Audika

société Anonyme au capital de 241 000 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 310 612 387, R.C.S. Paris ;

Président-Directeur Général de Audika Nord

société Anonyme au capital de 140 253,09 €, dont le siège social est 27, rue de Paris 59800 Lille, immatriculée sous le n° SIREN : 348 377 136, R.C.S. Lille ;

Président-Directeur Général de Elstar

société Anonyme au capital de 38 112,25 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 703 732 704, R.C.S. Paris ;

Administrateur de Laboratoire de Correction de l'Audition Jean Claude Audry

société Anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège social est 8, rue Blatin 63000 Clermont-Ferrand, immatriculée sous le n° SIREN : 315 130 922, R.C.S. Clermont-Ferrand ;

Président de Aide Auditive Conseil

société par Actions Simplifiée au capital de 555 981,56 €, dont le siège social est 40, avenue Joseph Claussat 63400 Chamalières, immatriculée sous le n° SIREN : 420 859 555, R.C.S. Clermont-Ferrand ;

Gérant de SODAF

société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 337 709 182, R.C.S. Paris ;

Gérant de SARFFA

société à responsabilité limitée au capital de 64 790,83 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 314 951 302, R.C.S. Paris ;

Gérant de Laboratoire National de l'Audition (LNA)

société à responsabilité limitée au capital de 14 600 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 308 895 770, R.C.S. Paris ;

Gérant de Institut de l'Audition de Bretagne (IAB)

société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 48, rue du Château 29200 Brest, immatriculée sous le n° SIREN : 334 627 874, R.C.S. Brest ;

Gérant de Audika Sud

société à responsabilité limitée au capital de 16 769,39 €, dont le siège social est 1, la Canebière 13001 Marseille, immatriculée sous le n° SIREN : 388 470 593, R.C.S. Marseille ;

Gérant de Compagnie Française d'Audiologie (CFA)

société à responsabilité limitée au capital de 316 026,81 €, dont le siège social est 11, rue Jean Mermoz 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 322 997 305, R.C.S. Paris ;

Gérant de Audika Centre

société à responsabilité limitée au capital de 72 100 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 337 794 580, R.C.S. Paris ;

Gérant de Aide et Correction Auditive

société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est 7, place du Pontel 63600 Ambert, immatriculée sous le n° SIREN : 424 001 471, R.C.S. Thiers ;

Gérant de Centre Régional de Correction Auditive (CRCA Montpellier)

société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 326 257 441, R.C.S. Paris ;

Gérant de Centre Audiométrique

société à responsabilité limitée au capital de 157 327,38 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 672 035 987, R.C.S. Paris ;

Gérant de Roubaud C.A.O.

société à responsabilité limitée au capital de 155 000 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 315 832 261, R.C.S. Paris ;

Gérant de Reims Surdité

société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 27, rue Colbert 51100 Reims, immatriculée sous le n° SIREN : 352 246 946, R.C.S. Reims ;

Gérant de Le Petit Nicolas

société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 8, rue Isola 06500 Menton, immatriculée sous le n° SIREN : 411 675 135, R.C.S. Menton ;

Gérant de Audio Technologie

société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 €, dont le siège social est 14, rue Sainte Barbe 22000 Saint-Brieuc, immatriculée sous le n° SIREN : 383 242 401, R.C.S. Saint-Brieuc ;

Gérant de S.C.I. IMTON

société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 €, dont le siège social est 54, avenue Sainte Foy 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le n° SIREN : 404 503 716, R.C.S. Nanterre ;

Monsieur Jean-Claude Tonnard :

Directeur Général délégué et Administrateur de Audika

société Anonyme au capital de 241 000 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 310 612 387, R.C.S. Paris ;

Administrateur de Audika Nord

société Anonyme au capital de 140 253,09 €, dont le siège social est 27, rue de Paris 59800 Lille, immatriculée sous le n° SIREN : 348 377 136, R.C.S. Lille ;

Administrateur de Elstar

société Anonyme au capital de 38 112,25 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 703 732 704, R.C.S. Paris ;

Président-Directeur Général de Laboratoire de correction de l'audition Jean Claude Audry

société Anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège social est 8, rue Blatin 63000 Clermont-Ferrand, immatriculée sous le n° SIREN : 315 130 922, R.C.S. Clermont-Ferrand ;

Monsieur Philippe Langzam :

Administrateur de Audika

société Anonyme au capital de 241 000 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 310 612 387, R.C.S. Paris ;

Administrateur de Elstar

société Anonyme au capital de 38 112,25 €, dont le siège social est 24, avenue de Friedland 75008 Paris, immatriculée sous le n° SIREN : 703 732 704, R.C.S. Paris ;

Administrateur de Laboratoire de correction de l'audition Jean Claude Audry

société Anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège social est 8, rue Blatin 63000 Clermont-Ferrand, immatriculée sous le n° SIREN : 315 130 922, R.C.S. Clermont-Ferrand.

4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour 2002

Poursuite des acquisitions :

Cinq centres acquis début 2002. Forte visibilité à moyen terme (nombreuses cibles identifiées et large portefeuille de dossiers en cours).

Implantation dans une nouvelle région à fort potentiel : l'Aquitaine.

5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices clos

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135, et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	31/12/97	31/12/98	31/12/99	31/12/00	31/12/01
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	54 882	240 107	240 107	240 107	241 000
Nombre d'actions	36 000	787 500	787 500	787 500	787 500
Opérations et résultats de l'exercice (en millier d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 260	4 120	4 315	5 353	6 441
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	146	1 371	1 219	1 499	2 165
Impôt sur les bénéfices	4	148	231	425	487
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	125	1 153	894	874	1 422
Résultat distribué	-	263	331	606	709
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	3,95	1,55	1,25	1,36	2,13
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	3,46	1,47	1,14	1,11	1,81
Dividende distribué à chaque action	-	0,34	0,42	0,77	0,90
Personnel (en millier d'euros)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	15	16	17	22
Montant de la masse salariale de l'exercice	915	899	947	1 026	1 178
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	343	292	304	332	376

6 Prises de participation significatives par la société et prises de contrôle dans d'autres sociétés

Les prises de participation intervenues, au cours de l'exercice 2001, dans une société, ayant son siège en France, et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote, sont les suivantes :

La société a acquis, le 1^{er} octobre 2001, 100 % du capital de la société Audiotechnologie.
La société a acquis, le 1^{er} octobre 2001, 100 % du capital de la société Le Petit Nicolas.
La société a acquis, le 1^{er} octobre 2001, 100 % du capital de la société Reims Surdite.

7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

(en euros)	Chiffre d'affaires	Résultat net
SODAF	2 459 261	451 694
SARFFA	17 012 396	895 829
Laboratoire National de l'Audition	4 367 491	21 388
Institut de l'Audition de Bretagne	555 032	5 644
Audika Sud	2 396 292	8 602
Audika Nord	1 202 728	71 862
LRCPA	249 265	-1 628
Institut de l'Audition du Var	830 358	1 234
Audika Alpes	615 891	35 309
Centre Régional de Correction Auditive	596 498	4 756
Audika Ouest	1 142 514	57 015
Centre Audiométrique	4 096 727	133 492
Elstar	1 357 166	4 750
Audika Centre	3 036 944	128 508
CFA	3 345 898	184 662
Industan		-57 184
Aide Auditive Conseil	2 074 638	5 468
Aide et Correction Auditive	179 747	2 362
Roubaud C.A.O.	1 455 664	111 596
Audiotechnologie	747 455	102 031
Le Petit Nicolas	139 390	-24 007
Reims Surdite	492 641	2 855

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

8 Participations croisées

Au 31 décembre 2001, aucune participation croisée n'est à signaler.

9 Répartition du capital, auto-contrôle et actionnariat des salariés

9.1 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous indique l'identité des actionnaires détenant, au 31 décembre 2001, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, et des modifications intervenues au cours de l'exercice 2001.

Actionnaire	Détention en capital	Détention en droits de vote	Franchissement(s) de seuils intervenus en capital	Franchissement(s) de seuils intervenus en droits de vote
Alain Tonnard	+ de 1/5	+ de 1/5	Néant	Néant
Jean-Claude Tonnard	+ de 1/5	+ de 1/5	Néant	Néant
Philippe Langzam	- de 1/20	+ de 1/20	Néant	1/20 à la baisse puis à la hausse
Société Amvescap Pic	+ de 1/20	- de 1/20	à la hausse	Néant

9.2 Auto-contrôle

Aucune société détenant des actions Audika n'est contrôlée par la société Audika.

9.3 Participation des salariés au capital au 31 décembre 2001

9.3.1 Salarié(s) détenant des actions nominatives dans la société au 31 décembre 2001 :

Salariés	Nombre d'actions	% du capital
Néant	0	0
Total	0	0

9.3.2 Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective et dont les intéressés n'ont pas la libre disposition :

Cadre juridique	Nombre d'actions	% du capital
Néant	0	0
Total	0	0

9.4 Acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux résultats

Au cours de l'exercice 2001, la société n'a acquis aucune de ses propres actions pour les attribuer à ses salariés au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en application de l'article 225-208 du code de commerce.

10 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

11 Ajustements apportés aux conditions d'exercice des droits donnant vocation à souscrire à des actions

Il n'existe aucun droit donnant vocation à souscrire des actions de la société.

12 Rapport sur la gestion du Groupe et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001

Nous soumettons à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

12.1 Principales données consolidées

(en millier d'euros)	2001	2000	Variation
Chiffre d'affaires	34 955	29 539	18,3 %
Résultat d'exploitation	4 991	4 239	17,7 %
Résultat financier	- 267	- 177	- 50,8 %
Résultat courant avant impôt	4 724	4 063	16,3 %
Résultat exceptionnel	- 47	- 22	- 113,6 %
Résultat net consolidé	2 815	2 283	23,3 %
dont part du Groupe	2 787	2 214	25,9 %

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 34 955 K€ contre 29 539 K€ pour l'exercice précédent, en hausse de 18,3 %. Cette progression est due à la progression des ventes des centres existants pour 9,92 % et aux acquisitions pour 8,41 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 4 991 K€, contre 4 239 K€ en progression de près de 18 %.

Le résultat financier ressort à - 267 K€ contre - 177 K€ soit une diminution d'environ 51 %. Cette variation est principalement due à une augmentation de l'endettement du Groupe.

Le résultat courant avant impôt ressort à 4 724 K€ contre 4 063 K€ en progression de plus de 16 %.

La légère baisse du résultat exceptionnel (- 25 K€), accompagnée d'une charge d'impôt sur les sociétés en diminution (35,3 % contre 39 % en 2000) fait que le résultat net consolidé s'élève à 2 815 K€ en augmentation de plus de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

12.2 Analyse du financement

La capacité d'autofinancement du Groupe Audika s'est élevée à 4 177 K€. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 3 078 K€ (hors variation de périmètre). Les investissements au titre de participations financières se sont élevés à 1 022 K€.

Le Groupe a amélioré sa trésorerie courante de près de 1733 K€ au titre de l'exercice 2001.

12.3 Passage à l'euro

L'ensemble des sociétés du Groupe a basculé, au cours du second semestre 2001, l'ensemble de ses systèmes d'information et n'a connu aucun dysfonctionnement pouvant générer un risque pour les activités du Groupe.

12.4 Analyse de la gestion des risques

Risques de change et de taux

Compte tenu d'une part, de la très faible fraction d'achats en devises réalisée par le Groupe (moins de 5 % en dollars canadiens en 2001) et d'autre part d'un chiffre d'affaires exclusivement national, le Groupe Audika n'est quasiment pas exposé au risque de change.

Au cours de l'exercice 2001, le Groupe a souscrit plusieurs emprunts pour un montant total de 4 228 K€ remboursables sur une période de 4 à 5 ans. Le Groupe Audika est exposé à un risque de taux faible compte tenu de la nature de son endettement constitué de financements à moyen terme à taux variables basés sur l'Euribor et les possibilités techniques de couverture disponibles sur le marché.

Risque lié à l'environnement

Dans le cadre du décret 99-37 4 du 12 mai 1990, fixant un cadre réglementaire relatif à la valorisation des piles et accumulateurs usagés, qu'ils soient ou non incorporés dans les appareils, tout fabricant, importateur ou distributeur de piles est tenu de collecter les piles selon des directives précises.

Aussi Audika, applique ce décret depuis le 1^{er} janvier 2002. Dans chaque centre est mis à disposition des clients une petite boîte destinée à recueillir les piles usagées. Ces piles sont ensuite conditionnées pour être remises à une société spécialisée dans la collecte et le recyclage (SCRELEC) qui se charge de l'enlèvement.

Cette société est rémunérée par le biais d'une taxe prélevée par les fournisseurs sur toutes les ventes depuis le 1^{er} janvier 2002.

Risques commerciaux

Le risque lié aux fournisseurs est quasiment nul pour Audika en raison du large choix de fabricants auxquels a recours la société. De plus, il n'existe pas de dépendance par rapport à une marque de produit et leur banalisation permet à Audika de disposer d'un choix de produits équivalents parmi les différents fabricants.

12.5 Analyse de la concurrence

En France

Au sein de ce marché resté très atomisé et principalement constitué d'audioprothésistes indépendants, Audika, est numéro 1 et n'a pas de concurrence directement comparable en terme de réseau national structuré.

Ses concurrents sont donc constitués des différentes catégories de professionnels suivantes :

- Les indépendants individuels installés dans les mêmes villes,
- les chaînes régionales dont la plus importante est CCA,
- les coopératives ou centrales de services ou d'achats dont la plus importante est « Entendre »,
- les regroupements d'indépendants sous une enseigne commerciale à but publicitaire. Le plus important est « Audition Conseil »,

- le secteur mutualiste qui étoffe dans certaines régions son offre de services médicaux et paramédicaux en adjoignant l'activité correction auditive.

Cette situation concurrentielle atypique donne un réel avantage au réseau Audika qui de fait est seul à disposer d'une synergie et d'une image nationale (30 % de notoriété globale chez les plus de 60 ans).

En Europe

Les principaux réseaux d'audioprothésistes sont les suivants :

- En Allemagne : Kind (distributeur),
- En Angleterre : Amplivox (distributeur),
- En Belgique : Laperre (distributeur),
- En Espagne : GAES (distributeur),
- En Hollande : Amplifon (distributeur),
- En Italie : Amplifon (distributeur)
- Au Portugal : GAES (distributeur)

Pour répondre à l'attente du marché, Audika dispose de nombreux atouts dont les principaux sont les suivants :

- Audika est le seul réseau national structuré, n°1 sur le marché français, avec 205 centres ouverts à fin 2001,
- la marque Audika est forte et visible,
- ceci étant lié à une politique de communication nationale permanente et soutenue qu'Audika est seul en France à pouvoir développer, de par sa couverture du territoire,
- la formation permanente des équipes d'Audika est un aspect fondamental,
- enfin, la veille technologique est permanente et partie intégrante de la stratégie d'Audika pour disposer des produits et techniques les plus innovants.

12.6 Faits marquants de l'année

Le premier semestre a été consacré à l'intégration des acquisitions réalisées en 2000, avec l'apport progressif des normes Audika, à la structuration de l'entreprise en vue d'une nouvelle phase de développement avec la régionalisation de la direction commerciale, l'intégration d'un Directeur des opérations responsable des investissements et le renforcement du contrôle de gestion.

Le premier semestre a fait aussi l'objet du test d'un « emplacement n°1 » à Paris et à Lyon, et de l'évolution du « concept magasin ».

Le deuxième semestre a vu la reprise des croissances externes avec l'intégration de 7 centres franchisés, l'acquisition de 10 centres (5 dans les Côtes d'Armor, 3 à Lyon, et 2 dans les Alpes Maritimes).

2001 a été marquée par le renforcement des services (Abonnement Sérénité, Dossier « Bienvenue »).

Développement des produits numériques : 65 % des ventes.

Poursuite d'une politique marketing intensive avec un budget supérieur à 2 M€, avec notamment une publicité nationale permanente et une communication auprès des médecins ORL.

12.7 Evolution prévisible et perspectives

En 2002

Renforcement du maillage du territoire et renforcement des positions (acquisition de 5 centres depuis le début de l'année 2002).

Implantation dans une nouvelle région à fort potentiel : l'Aquitaine (création d'un « emplacement n°1 » à Bordeaux et des négociations en cours pour des acquisitions complémentaires).

Objectif de couverture de l'ensemble de la région à moyen terme.

Poursuite des acquisitions : une forte visibilité à moyen terme (de nombreuses cibles identifiées et un large portefeuille de dossiers en cours).

Objectifs 2002

Maintien d'une croissance interne supérieure à celle du marché, complétée par des croissances externes.

Pour 2002 Audika anticipe, un chiffre d'affaires minimum de 40 M€, et une amélioration de la rentabilité avec une marge opérationnelle de l'ordre de 15 %.

L'essentiel de la croissance se fera sur la deuxième partie du semestre du fait du lancement, au cours du deuxième trimestre, d'une nouvelle génération d'appareils numériques par l'ensemble des fabricants, produits très attendus sur le marché. De plus un décret ministériel tendant à rembourser l'appareillage stéréo devrait permettre un développement du marché.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2002 s'élève à 8,72 M€ contre 8,14 M€ au 31 mars 2001, en hausse de 7,14 %, conformément aux prévisions.

Après 2002, qui sera une année charnière en terme de stratégie (meilleure exploitation du marketing et ouverture d'une nouvelle zone, l'Aquitaine), les perspectives d'Audika sont, en 2003, de franchir un nouveau palier avec une intensification de la politique marketing et une accélération du chiffre d'affaires et enfin de couvrir l'ensemble du territoire avec un réseau de 300 centres en 2005.

13 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2001 s'élevant à 1 422 006,47 € de la manière suivante :

- au poste « Réserve légale » pour 89,28 €
- au poste « Autres réserves » pour 713 167,19 €
- paiement d'un dividende global de 708 750,00 €, soit 0,90 € par action (hors avoir fiscal), prélevé en totalité sur le résultat de l'exercice 2001.

avoir fiscal :

personnes physiques :	50 % du dividende net
personnes morales :	15 % du dividende net

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

	(en euros)
Capital	241 000,00
Primes d'émission	913 132,49
Réserve légale	24 100,00
Autres réserves	2 925 952,37
Total capitaux propres	4 104 184,86

14 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents celui clos le 31 décembre 2001 :

Exercice	Dividende global	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Dividende brut par action
1998	1 732 500 Frs ⁽¹⁾	2,20 Frs (0,34 €)	PP : 1,10 Frs PM : 0,99 Frs	PP : 3,30 Frs PM : 3,19 Frs
1999	2 165 625 Frs ⁽¹⁾	2,75 Frs (0,42 €)	PP : 1,37 Frs PM : 1,10 Frs	PP : 4,12 Frs PM : 3,85 Frs
2000	3 976 875 Frs ⁽¹⁾	5,05 Frs (0,77 €)	PP : 2,53 Frs PM : 2,02 Frs	PP : 7,58 Frs PM : 7,07 Frs

(1) Prélèvements sur le compte «Résultat de l'exercice»

PP : Personnes physiques

PM : Personnes morales

15 Approbation de certaines dépenses non déductibles

Nous vous informons, qu'au titre des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts, il a été réintégré, dans le résultat imposable de l'exercice 2001, une somme de 4 850 € correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles; l'impôt supporté en raison de ces amortissements excédentaires s'élevant à 1 714 €.

16 Conventions réglementées

En ce qui concerne les conventions réglementées, visées à l'article L.225-38 du code de commerce, celles-ci font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui vous sera présenté en application de l'article L.225-40 et, le cas échéant, L.225-42, du code de commerce.

17 Attribution de jetons de présence

Aucune proposition d'attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration n'est proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire.

18 Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société EXCOM (48, boulevard des Batignolles 75017 Paris), venant à expiration à l'issue de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001, nous vous proposons de le renouveler pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean Prevost (48, boulevard des Batignolles 75017 Paris), venant à expiration à l'issue de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001, nous vous proposons de le renouveler pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

B Programme de rachat d'actions propres

1 Opérations effectuées par la société sur ses propres actions intervenues au cours de l'exercice 2001

1) Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2001 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à procéder à l'acquisition de ses propres actions en vue, par ordre de priorité, de :

- l'achat et la vente en fonction des situations de marché,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisition,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société ou à ceux de ses filiales.

Ces achats pouvant porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la société.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2001 a décidé, en outre, que :

- le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur, par action, à 130 € (hors frais);
- le prix de vente ne pourra être inférieur, par action, à 60 € (hors frais).

2) En application de l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous informons que la société, au cours de l'exercice 2001, n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions.

La société ne détenait aucune de ses propres actions à l'ouverture de l'exercice 2001 et aucune à la clôture au 31 décembre 2001.

2 Nouvelle autorisation à donner au Conseil d'Administration en remplacement de la précédente autorisation concernant le programme de rachat d'actions

En remplacement de la précédente autorisation, qui avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2001, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, de donner au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation pour acheter des actions de la société.

Le visa par la COB de la note d'information relative à ce programme de rachat devra avoir été obtenu préalablement à la mise en œuvre du programme.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient donc, par ordre de priorité, les suivants :

- l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société à titre de remboursement, d'échange, d'attribution ou de toute autre manière;
- la régularisation des cours des actions par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ;
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale.

Il n'est pas prévu de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'autoriser l'annulation des actions rachetées.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital.

L'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ces actions pourrait être effectué par tous moyens, selon les modalités suivantes :

- le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur, par action, à 260 € (hors frais) ;
- le prix de vente ne pourra être inférieur, par action, à 60 € (hors frais).

Les achats, cessions ou transferts, pourraient se faire par tous moyens, et à tout moment y compris en cas d'offre publique, au choix du Conseil d'Administration, sur le marché ou hors marché (dans la mesure où la réglementation applicable admet une dérogation au principe de centralisation des transactions portant sur des titres admis aux négociations sur un marché réglementé) y compris par des négociations de blocs (sauf en cas de régularisation des cours) et par des opérations optionnelles (limitées aux ventes d'options de vente). La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'Assemblée Générale déléguerait au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs,

d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale resterait valable pour une durée de 18 mois.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de l'autorisation donnée par l'Assemblée, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président.

Le projet d'autorisation soumis à l'Assemblée Générale ne limiterait pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

L'intention de la société est d'assurer le financement du programme sur ses ressources propres.

Le programme de rachat d'actions n'ayant pas pour objet de diminuer le nombre d'actions de la société par annulation des titres acquis, de ce fait et compte tenu des modalités de financement envisagées par la société, la mise en œuvre du programme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la société, ni sur son résultat net par action et les capitaux propres par action, à l'exception des résultats éventuellement réalisés lors de la revente des titres.

Rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire

1 Augmentation de capital par incorporation de réserves afin d'arrondir la valeur nominale des actions au centime d'euro immédiatement supérieur

Par suite de l'incorporation au capital d'une somme de 5 856,37 francs, prélevée sur le poste «Autres réserves», décidée aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2001, le montant nominal des actions est actuellement de 0,306031746 €. Afin de faciliter les futures opérations financières, nous vous proposons d'arrondir le montant nominal des actions à 0,32 €.

Le montant du capital serait ainsi porté de :
241 000 € à : $787\,500 \times 0,32 = 252\,000$ €.

Le montant de l'augmentation du capital, soit :
 $252\,000 - 241\,000 = 11\,000$ €, serait prélevé sur le poste «Autres réserves».

A l'issue de cette opération le capital serait donc de 252 000 € divisé en 787 500 actions de 0,32 € de nominal chacune.

Les comptes de capitaux propres s'établiraient comme suit :

	(en euros)
Capital	252 000,00
Primes d'émission	913 132,49
Réserve légale	24 100,00
Autres réserves	2 914 952,37
Total capitaux propres	4 104 184,86

2 Division du montant nominal des actions

Afin de favoriser la liquidité des actions, il serait utile de réduire le montant nominal des actions de la société pour le porter de 0,32 € à 0,08 € et de procéder à la division des 787 500 actions de 0,32 € chacune en 3 150 000 actions de 0,08 € chacune (ce qui a pour effet de multiplier par 4 le nombre d'actions).

3 Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129 VII du code de commerce

Par suite de l'adoption de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2001 ainsi que de la proposition d'augmentation du capital par incorporation de réserve objet du point 1 ci-dessus, en application de l'article L.225-129 du code de commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail.

La résolution qui vous est soumise répond donc à cette obligation légale mais le Conseil d'Administration ne jugeant pas cette augmentation de capital réservée opportune a décidé de ne pas soutenir le projet de résolution y afférent. En conséquence, nous vous proposons de rejeter cette résolution.

4 Mise à jour des statuts par voie de refonte globale

Il convient de mettre à jour les statuts, d'une part, avec les décisions qui seront prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire et, d'autre part, avec les dispositions législatives en vigueur et en particulier avec les dispositions intéressant le droit des sociétés de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

Compte tenu de l'importance de ces modifications législatives, nous vous proposons de procéder à la mise à jour des statuts, par voie de refonte globale, par souci de simplification.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Alain Tonnard
Président Directeur Général

Jean-Claude Tonnard
Directeur Général Délégué et Administrateur

Philippe Langzam
Administrateur

Groupe Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



2 Comptes consolidés
du Groupe Audika
au 31 décembre 2001



2.1 Bilan consolidé Actif au 31 décembre 2001

Actif (en milliers d'euros)	31/12/01			31/12/00	31/12/99
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et licences	902	383	519	322	334
Fonds commercial	8 882	-	8 882	6 916	3 904
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Autres	27	8	19	18	29
Total	9 811	391	9 420	7 256	4 267
Ecart d'acquisition	4 515	1 306	3 209	2 842	2 107
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	1 562	812	750	542	372
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 454	1 145	309	256	166
Autres immobilisations corporelles	5 031	2 997	2 034	1 481	677
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total	8 047	4 954	3 093	2 279	1 215
Immobilisations financières					
Autres titres de participations	4	0	4	2	2
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres	285	33	252	240	213
Total	289	33	256	242	215
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
TOTAL	22 662	6 684	15 978	12 619	7 804
Stocks et en-cours	1 380	21	1 359	905	602
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	4 583	80	4 503	4 361	2 857
Autres créances	2 230	-	2 230	1 880	959
Valeurs mobilières de placement	206	-	206	144	-
Disponibilités	4 006	-	4 006	2 255	1 534
Charges constatées d'avance	495	-	495	487	493
TOTAL	12 900	101	12 799	10 032	6 445
Charges à répartir	272	-	272	277	394
Ecart de conversion Actif	2	-	2	1	8
TOTAL GENERAL	35 836	6 785	29 051	22 928	14 651

2.2 Bilan consolidé Passif au 31 décembre 2001

Passif (en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Capitaux propres			
Capital	241	240	240
primes d'apport	913	913	913
Réserve légale	24	24	24
Autres réserves	2 213	1 946	1 381
Réserves consolidées	2 027	183	- 69
Résultat part du Groupe	2 787	2 214	1 317
Capitaux propres part du Groupe	8 205	5 521	3 806
Intérêts minoritaires (réserves)	253	143	54
Intérêts minoritaires (résultat)	28	69	23
Intérêts minoritaires	281	212	77
Provisions pour risques et charges	586	1 053	318
Ecart d'acquisition négatif	24	-	-
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 553	2 721	2 376
Emprunts et dettes financières divers	185	248	244
Total	6 738	2 969	2 620
Avances et acomptes reçus	-	-	-
Dettes fournisseurs et rattachées	6 685	6 267	5 900
Dettes fiscales et sociales	3 823	3 062	1 590
Dettes diverses	2 702	3 835	340
Produits constatés d'avance	7	0	0
Ecart de conversion Passif	0	9	0
TOTAL GENERAL	29 051	22 928	14 651

2.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2001

(en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Produits d'exploitation			
Ventes de produits et services	34 955	29 539	19 646
Chiffre d'affaires net	34 955	29 539	19 646
Production immobilisée	-	-	-
Production stockée	- 62	- 122	- 94
Subventions d'exploitation	7	35	29
Reprises sur amort. et prov. et transfert de charges	163	77	55
Autres produits	78	61	11
Transfert de charges d'exploitation	254	192	373
Total des produits d'exploitation	35 395	29 782	20 019
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	11 127	8 965	5 874
Variation de stock de marchandises	- 494	13	71
Achats consommés de matière première et autres approv.	-	-	-
Autres achats et charges externes	7 093	6 053	4 422
Impôts, taxes et versements assimilés	592	526	404
Salaires et traitements	7 584	6 321	4 347
Charges sociales	3 263	2 699	1 890
Dotations aux amortissements et provisions	1 210	941	616
Autres charges	29	25	18
Total des charges d'exploitation	30 404	25 543	17 642
Résultat d'exploitation	4 991	4 239	2 377
Produits financiers	33	62	10
Charges financières	300	239	161
Résultat financier	- 267	- 177	- 151
Résultat courant avant impôts	4 724	4 062	2 226
Produits exceptionnels	72	25	100
Charges exceptionnelles	119	47	181
Résultat exceptionnel	- 47	- 22	- 81
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 649	1 574	670
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition	3 028	2 467	1 475
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	3 028	2 467	1 475
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	213	184	135
RESULTAT NET CONSOLIDE	2 815	2 283	1 340
Part des intérêts minoritaires	28	69	23
Part du Groupe	2 787	2 214	1 317
Résultat part du Groupe par action (en euros)	3,54	2,81	1,67
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)	3,54	2,81	1,67

2.4 Chiffres clés en milliers d'euros

<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Chiffre d'affaires	34 955	29 539
Résultat d'exploitation	4 991	4 239
Résultat financier	- 267	- 177
Résultat courant avant impôt	4 724	4 062
Résultat exceptionnel	- 47	- 22
Résultat net consolidé	2 815	2 283
Résultat net part du Groupe	2 787	2 214

<u>Bilan consolidé Actif</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Immobilisations incorporelles	9 420	7 256
Survaleurs	3 209	2 842
Immobilisations corporelles	3 093	2 279
Immobilisations financières	256	242
Total immobilisations	15 978	12 619
Actifs circulants et comptes de régularisation	13 073	10 310
Total Actif	29 051	22 928

<u>Bilan consolidé Passif</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Capitaux propres part du Groupe	5 418	3 306
dont capital social	241	240
Résultat part du Groupe	2 787	2 214
Intérêts minoritaires	281	212
Total des fonds propres	8 486	5 733
Provisions pour risques et charges	610	1 053
Dettes	19 955	16 142
Total Passif	29 051	22 928

2.5 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2001

Variation des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	2 786	2 214	1 317
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'exploitation			
Part des minoritaires	28	69	23
Dotations aux amortissements et provisions	1 460	1 126	760
Reprises dotations amortissements et provisions	- 165	- 92	- 63
Plus et moins value des cessions	20	18	7
Impôts différés	48	332	1
Capacité d'autofinancement	4 177	3 666	2 046
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des frais financiers	0	0	-3
Variation nette d'exploitation	- 269	- 277	- 287
Variation de stock	- 431	134	139
Variation de charges à répartir	- 252	- 123	- 354
Variation de créances d'exploitation	- 332	- 1 210	- 576
Variation des dettes d'exploitation	746	922	503
Variation nette hors exploitation	5	23	-150
Charges et produits constatés d'avance	2	6	- 141
Pertes et gains de change	- 10	17	- 9
Autres comptes	13	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 913	3 412	1 606
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions immos incorporelles	- 1 644	- 338	- 351
Acquisitions immos corporelles	- 1 468	- 1 351	- 530
Cessions immos corporelles et incorporelles	26	21	38
Acquisitions immos financières	- 34	- 27	- 11
Cessions immos financières	39	19	0
Trésorerie nette acquisition filiales	- 987	- 1 677	- 2 509
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	- 4 068	- 3 353	- 3 364
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	-	-	-
Dividendes versés	- 616	- 338	- 330
Encaissements provenant d'emprunt	4 260	976	1 934
Remboursements d'emprunt	- 623	- 895	-826
Crédit sur acquisition de titres	-	1 277	1 952
Remboursement de crédit acquisition titres	- 1 041	- 260	- 162
Flux de trésorerie provenant du financement	1 980	759	2 569
VARIATION DE TRESORERIE CALCULEE	1 825	819	811
Trésorerie à l'ouverture	2 348	1 529	718
Trésorerie à la clôture	4 173	2 348	1 529
VARIATION DE TRESORERIE CONSTATEE	1 825	819	811

3

Comptes sociaux
de la société Audika
au 31 décembre 2001



3.1 Bilan Actif au 31 décembre 2001

Actif (en euros)	31/12/01			31/12/00	31/12/99
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissements	4 247	4 247	-	151	1 567
Concessions, brevets et licences	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Autres	349 853	73 728	276 125	55 681	809
Total	354 100	77 975	276 125	55 832	2 376
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	17 006	7 162	9 844	11 544	13 244
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	221 423	93 054	128 369	97 981	72 592
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total	238 429	100 216	138 213	109 525	85 836
Immobilisations financières					
Autres titres de participations	9 528 729	-	9 528 729	8 506 808	6 027 987
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres	38 088	-	38 088	35 625	25 480
Total	9 566 817	-	9 566 817	8 542 433	6 053 467
TOTAL	10 159 346	178 191	9 981 155	8 707 790	6 141 679
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 730 170	-	2 730 170	1 262 455	1 779 020
Autres créances	1 272 545	-	1 272 545	766 408	167 878
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	73 016
Disponibilités	1 867 131	-	1 867 131	597 293	389 145
Charges constatées d'avance	66 004	-	66 004	49 303	60 078
TOTAL	5 935 850	-	5 935 850	2 675 458	2 469 137
Charges à répartir	236 249	-	236 249	251 872	357 761
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	16 331 445	178 191	16 153 254	11 635 120	8 968 577

3.2 Bilan Passif au 31 décembre 2001

Passif (en euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Capitaux propres			
Capital	241 000	240 107	240 107
Primes d'apport	913 132	913 132	913 132
Réserve légale	24 011	24 011	24 011
Autres réserves	2 212 785	1 946 327	1 381 517
Report à nouveau	-	-	892
Résultat de l'exercice	1 422 006	873 621	894 025
Capitaux propres	4 812 934	3 997 199	3 453 684
Provisions pour risques et charges	0	0	1 525
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 841 665	2 267 600	2 034 404
Emprunts et dettes financières divers	1 473 382	630 042	327 719
Total	7 315 047	2 897 641	2 362 123
Avances et acomptes reçus	-	-	-
Dettes fournisseurs et rattachées	900 592	884 639	513 760
Dettes fiscales et sociales	961 192	644 279	491 313
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	1 736 033	3 160 199	2 119 329
Dettes diverses	427 456	51 162	26 843
Produits constatés d'avance	-	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-	-
TOTAL GENERAL	16 153 254	11 635 120	8 968 577

3.3 Compte de résultat au 31 décembre 2001

(en euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-
Production vendue de services	6 441 291	5 352 953	4 315 069
Chiffre d'affaires net	6 441 291	5 352 953	4 315 069
Production immobilisée	-	-	-
Production stockée	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges	149 298	71 398	331 492
Autres produits	8 379	3 266	7 884
Total des produits d'exploitation	6 598 968	5 427 617	4 654 445
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	-	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-	-
Achats consommés de matière première et autres approv.	-	-	-
Autres achats et charges externes	3 053 364	2 520 179	2 170 649
Impôts, taxes et versements assimilés	63 586	83 724	121 872
Salaires et traitements	1 178 361	1 026 882	947 559
Charges sociales	529 419	464 576	420 614
Dotations aux amortissements sur immobilisations	256 442	200 155	89 328
Dotations aux provisions sur Actif circulant	-	-	4 411
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Autres charges	6 341	9 675	1 799
Total des charges d'exploitation	5 087 513	4 305 191	3 756 232
Résultat d'exploitation	1 511 455	1 122 426	898 213
Produits financiers	612 376	301 967	275 261
Charges financières	214 841	129 040	49 259
Résultat financier	397 535	172 927	226 002
Résultat courant avant impôts	1 908 990	1 295 353	1 124 215
Produits exceptionnels	-	6 098	3 598
Charges exceptionnelles	-	2 538	2 702
Résultat exceptionnel	-	3 560	896
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	486 984	425 292	231 086
RESULTAT NET	1 422 006	873 621	894 025

4 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2001

Préambule

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux textes en vigueur en France, et notamment à la loi du 3 janvier 1985 et aux décrets du 17 février 1986 et du 17 janvier 1990. Par ailleurs les comptes consolidés ont été établis en tenant compte des nouveaux textes réglementaires parus en 1999 et notamment le règlement CRC 99.02.

1 Informations relatives au périmètre de consolidation

La consolidation au 31 décembre 2001 porte sur 23 sociétés intégrées globalement, y compris la société Audika (société mère). La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 3.14.

Les variations de périmètre de l'exercice concernent l'acquisition de la société Audiotechnologie en octobre 2001, de la société Le Petit Nicolas en octobre 2001 et de la société Reims Surdite en octobre 2001.

Au cours de l'exercice 2001 la société LNA a absorbé la société Audison avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

2 Périmètre, principes et modalités de consolidation

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Audika détient, directement ou indirectement, le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles Audika exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres actionnaires sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles Audika exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'ensemble des sociétés intégrées a établi une situation arrêtée au 31 décembre 2001.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont restés identiques d'un exercice à l'autre et ont été appliqués de la même façon que pour les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2000.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif à leur coût d'acquisition. Seuls les fonds de commerce acquis à l'extérieur du Groupe sont maintenus en consolidation. Les fonds de commerce sont valorisés selon des méthodes basées sur un pourcentage de chiffre d'affaires récurrent pondéré par des éléments qualitatifs selon les pratiques de notre profession.

Les fonds de commerce ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont éventuellement dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur historique. La valeur est déterminée en ayant recours au barème d'évaluation des fonds de commerce « optique » que nous considérons comme proches de notre activité et en tenant compte également des perspectives de rentabilité de ces fonds.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées de vie suivantes :

Logiciels	2 à 3 ans
Concessions	5 ans

Écarts de première consolidation

Les écarts constatés lors de la première consolidation sont, lorsqu'ils correspondent à des éléments identifiables, affectés aux actifs concernés et amortis sur la durée de vie de ces actifs.

Les écarts positifs non affectés sont inscrits au poste écarts d'acquisition. Les écarts positifs non affectés sont amortis sur une durée de 20 ans, norme généralement admise par les différentes instances comptables. En outre, cette durée, fixée sous la responsabilité des dirigeants du Groupe, tient compte de la pérennité des fonds de commerce sous-jacents et du potentiel d'exploitation du marché de l'audition.

En effet, les caractéristiques de notre marché, notamment en terme de durée d'exploitation, de développement technologique et de conquête de nouvelles parts de marché, s'accroissent d'une vision à long terme des acquisitions de participations.

Cependant, si des circonstances particulières le justifient et notamment, une évolution négative d'indicateurs tels que le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt, la réduction de l'écart d'acquisition est constatée, au-delà des amortissements prévus par le plan, par la constitution d'une provision pour dépréciation.

De la même façon, les écarts négatifs non affectés, inscrits en provisions pour risques et charges, sont repris sur une durée maximale de 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées de ces biens.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Agencements de Construction	10 ans
Agencements et Installations	6 à 7 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Mobilier de bureau	7 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition ont été retraités en actif immobilisé. Dès lors les immobilisations sont comptabilisées à l'actif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat et amorties selon le mode linéaire. La dette correspondante est enregistrée au passif dans les « emprunts et dettes financières divers » ; son montant est diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers. Les principales incidences sur les comptes consolidés figurent en note 3.20.

Stocks et travaux en-cours

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier, les frais de douane et de transport.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte donc pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous-activité conformément aux règles du plan comptable général.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients

Les ventes d'aides auditives sur mesure sont constatées en chiffre d'affaires à partir de la mise à disposition des aides auditives dans le centre de détail. Le délai entre la mise à disposition et la prise en possession effective par le client de la prothèse auditive est d'environ 10 jours.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

Valeurs mobilières de placement

Les actions propres affectées à la régularisation du cours de bourse ou à l'attribution aux salariés dès l'origine, comptabilisées en valeurs mobilières de placement au bilan social, ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

Les autres valeurs mobilières figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice est inférieure au prix d'acquisition, il est constaté une provision pour dépréciation.

Écarts de conversion

Les écarts de valorisation des créances et des dettes en devises en fin d'exercice sont maintenus au bilan en écarts de conversion.

En cas de perte latente de change, une provision pour risques financiers d'un montant équivalent est constituée.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés suivant les taux d'imposition connus à la date d'établissement des comptes consolidés (méthode du report variable). Le montant correspondant à une dette est provisionné en charge pour impôt différé. Le montant correspondant à une économie potentielle d'impôt est également comptabilisé.

Les informations sur les impôts différés comptabilisés et les déficits fiscaux reportables sont présentées en note 3.19.

Au 31 décembre 2001, les sociétés du Groupe sont imposées au taux normal de 35,33 %.

Engagements de retraite

Le Groupe Audika a choisi, en 2000, d'opter pour la méthode préférentielle consistant à comptabiliser une provision pour indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés du Groupe. L'impact, à l'ouverture, a été passé sur les réserves. En fin d'exercice les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation par société, donnant lieu à dotation ou reprise de provision d'engagement de retraite selon le cas.

Provisions pour risques et charges

Outre les provisions pour impôts différés, les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges probables du fait des événements survenus avant l'arrêté des comptes mais dont le montant certain ne sera connu qu'à leur réalisation.

Conversion des comptes de sociétés étrangères

La conversion des comptes des filiales étrangères est faite au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. La différence est affectée au compte «écart de conversion». Ce poste concerne exclusivement la société Industan.

Résultat consolidé par action

Le résultat net consolidé par action est établi à partir du nombre d'actions en circulation. Le résultat apparaît au pied du compte de résultats consolidés.

3 Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

3.1 Variation des immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations incorporelles, sur l'exercice 2001 se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements
Valeurs au 1 ^{er} janvier 2001	7 634	378
Variations de périmètre	712	13
Acquisitions et augmentations	1 644	165
Cessions et diminutions	179	166
Valeurs au 31 décembre 2001	9 811	390

Les acquisitions de l'exercice concernent l'achat de fonds de commerce et droits au bail des magasins de détail (1 311 K€) et de logiciels techniques et de gestion (333 K€).

Le montant brut du poste «Fonds de commerce» s'élève à 8 882 K€ et concerne principalement :

(en milliers d'euros)	Montants bruts
Centre Audiométrique	2 094
CFA	1 403
Audika Centre	1 100
Aide Auditive Conseil	1 020
Elstar	852
Roubaud CAO	540
Audika Sud	629
Autres	1 244
Total	8 882

Ces fonds de commerce ne font pas l'objet de provision pour dépréciation eu égard aux principes comptables et méthodes d'évaluation cités plus haut.

3.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont résumés dans le tableau suivant :

(en euros)	2001	2001	2001	2000
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
SODAF	146 419	95 247	51 172	58 494
SARFFA	883 746	574 555	309 191	353 377
LNA	601 365	162 693	438 672	468 742
IAB	38 676	17 407	21 269	23 204
Audika Sud	80 268	29 935	50 333	54 348
Audika Nord	26 375	11 387	14 988	16 307
LRCPA	86 017	34 407	51 610	55 911
IAV	24 963	9 984	14 979	16 226
CRCA	40 122	10 030	30 092	32 098
Audika Ouest	272 900	92 052	180 848	194 492
Centre Audiométrique	606 772	149 765	457 007	487 347
Elstar	68 340	7 687	60 653	64 069
Audika Centre	294 399	23 667	270 732	131 420
Industan	285 080	28 508	256 572	398 273
AAC	856 764	55 218	801 546	463 750
ACA	24 392	1 525	22 867	24 087
Audiotechnologie	127 316	1 591	125 725	-
LPN	51 454	643	50 811	-
Total	4 515 368	1 306 301	3 209 067	2 842 145

La valeur brute des écarts d'acquisition s'élève à 4 515 368 € et l'annuité d'amortissement s'élève à 213 343 €. En 2001, les intégrations des sociétés Audiotechnologie et Le Petit Nicolas ont respectivement généré un écart d'acquisition non affecté de 127 316 € et 51 454 €.

Les écarts d'acquisition constatés sur l'exercice 2001 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition
Aide Auditive Conseil (AAC)	381
Audika Centre	154
Audiotechnologie	127
Le Petit Nicolas	52
Industan	(134)
Total	580

L'écart d'acquisition concernant la société AAC résulte d'une clause d'earn-out basée sur l'évolution du chiffre d'affaires. Les conditions ayant une forte probabilité de se produire, le Groupe Audika a donc constaté un écart d'acquisition complémentaire de 381 K€.

L'écart d'acquisition concernant la société Audika Centre résulte d'un complément de prix relatif à la variation de son actif net.

L'écart d'acquisition négatif concernant la société Industan résulte des conséquences de la garantie d'actif et de passif négociée lors de l'acquisition. Un accord est intervenu pour diminuer le prix d'acquisition de 134 K€.

L'acquisition de la société Reims Surdité a généré un écart d'acquisition négatif (badwill) de 24 K€. Comme il est indiqué dans les principes comptables, cet écart est inscrit en provision pour risques et charges et fait l'objet d'une reprise de provision sur une durée de 20 ans. La reprise au titre de l'exercice 2001 est de moins d'1K€.

3.3 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations corporelles, sur l'exercice 2001, se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements
Valeurs au 1 ^{er} janvier 2001	6 526	4 247
Variations de périmètre	203	111
Acquisitions & augmentations	1 434	720
Cessions & diminutions	117	124
Valeurs au 31 décembre 2001	8 046	4 954

Les principales variations de l'exercice se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Acquisitions	Cessions
Constructions	283	-
Installations techniques, matériel et outillage	208	-
Autres immobilisations corporelles	1 146	117
Total	1 637	117

3.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes
Valeurs au 1 ^{er} janvier 2001	276
Variation de périmètre	21
Augmentations	34
Diminutions nettes	42
Valeurs au 31 décembre 2001	289

Il s'agit principalement de dépôts et cautions versés lors de la signature de baux commerciaux.

3.5 Ventilation des créances

(en millier d'euros)	2001			Créances	Créances
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	à moins d'un an	à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	4 582	80	4 502	4 502	-
Créances sociales	106	-	106	106	-
Créances sur l'Etat	1 051	-	1 051	1 051	-
Autres créances	298	-	298	298	-
Impôts différés	776	-	776	776	-
Total	6 813	80	6 733	6 733	-

3.6 Valeurs mobilières de placement

	Valeurs brutes	Provisions
Valeurs au 1 ^{er} janvier 2001	144	-
Variations de périmètre	57	-
Acquisitions	5	-
Cessions et diminutions	-	-
Valeurs au 31 décembre 2001	206	-

Il s'agit de SICAV souscrites par la société CFA afin d'optimiser ses excédents de trésorerie structurels pour 149 K€ ainsi que des SICAV souscrites par les sociétés Audiotechnologie et Reims Surdité avant leur entrée dans le périmètre du Groupe.

3.7 Charges à répartir

Ce poste comprend principalement les frais de réalisation de quatre films publicitaires (45 K€), les frais d'acquisition des titres des sociétés entrées dans le périmètre du Groupe (31 K€), les frais relatifs aux acquisitions de fonds de commerce (120 K€), les frais de développement (64 K€) ainsi que les frais relatifs aux opérations de fusion réalisées au sein du Groupe (12 K€). Ces frais sont amortis sur 3 ans.

3.8 Evolution des capitaux propres consolidés (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	Résultats	Autres	Total capitaux propres
Au 31/12/99						
après répartition	240	913	2 324			3 477
Résultat net				2 214		2 214
Affectation résultat			1 608	- 2 214		- 606
Changement de méthode			- 170			- 170
Au 31/12/00						
après répartition	240	913	3 762			4 915
Augmentation de capital	1		- 1			-
Résultat net				2 787		2 787
Affectation résultat						
Autres			506			506
Ecart de conversion			-3			-3
Au 31/12/01						
avant répartition	241	913	4 264	2 787		8 205

3.9 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2000	212
Résultat de l'exercice 2001	28
Variation de périmètre	41
Valeur au 31 décembre 2001	281

3.10 Provisions pour risques et charges (en K€)

	31/12/2001	31/12/2000
Provisions pour risques	134	195
Provisions pour charges	271	252
Provisions pour impôt différé passif	181	606
Provisions pour écart acquisition négatif	24	-
Total	610	1053

Les provisions pour risques sont principalement constituées, d'une part de litiges concernant les sociétés SARFFA et SODAF (84 K€) et d'autre part de la provision pour pertes de change relative à l'évaluation des dettes fournisseurs libellées en devises (2 K€). Enfin elles portent sur des litiges prud'homaux concernant trois sociétés du Groupe. Deux de ces litiges sont terminés et provisionnés intégralement (17 K€), le dernier, provisionné à hauteur de 31 K€ devrait être solutionné fin 2002 ou en 2003.

Les provisions pour charges concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective pour l'ensemble du personnel. Le calcul tient compte de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

La nature et les mouvements des provisions pour risques et charges sont les suivants :

	31/12/2000	Mouvement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2001
Indemnités fin de carrière	252	6	34	21	271
Risques sociaux	7	-	48	7	48
Risques commerciaux	188	-	-	104	84
Perte de change	-	-	2	-	2
Ecarts d'acquisition négatif	-	-	24	-	24
Total	447	6	108	132	429

3.11 Ventilation des dettes

	31/12/2001	Echéances à - d'1 an	Echéances à + d'1 an à - de 5 ans	Echéances à + de 5 ans
Dettes financières	6 738	2 059	4 584	95
Dettes d'exploitation	10 508	10 024	484	-
Dettes diverses	2 702	1 534	1 168	-
Total	19 948	13 617	6 236	95

Les dettes d'exploitation à plus d'un an concernent le rééchelonnement des dettes de la société CFA issu du jugement de redressement judiciaire du 18/09/1997 dont la société a fait l'objet. Cette dette a été actualisée dans le cadre de la détermination de la juste valeur de la société.

Les dettes diverses concernent principalement le crédit vendeur négocié par Audika lors des acquisitions relatives aux opérations de croissance externe (1 732 K€) ainsi que les dettes envers les anciens associés des sociétés acquises (356 K€) et enfin le crédit vendeur sur les acquisitions de fonds de commerce (605 K€). Il convient de noter que ces dettes ne sont pas productives d'intérêt et servent de garantie à la garantie de passif octroyée lors de l'acquisition.

La nature des dettes est résumée dans le tableau suivant (en K€) :

	Total	Echéances à - d'1 an	Echéances à + d'1 an à - de 5 ans	Echéances à + de 5 ans
Emprunt bancaire	6 513	1 972	4 517	24
Emprunt crédit bail	114	69	45	-
Dépôts et cautions	71	-	-	71
Concours bancaires	40	18	22	-
Fournisseurs	6 685	6 415	270	-
Dettes sociales	2 169	1 998	171	-
Dettes fiscales	1 654	1 611	43	-
Comptes courants	358	46	312	-
Crédit vendeur	2 337	1 481	856	-
Autres dettes	7	7	-	-
Total	19 948	13 617	6 236	95

3.12 Résultat financier

	31/12/2001	31/12/2000
Produits financiers	13	27
Reprises sur provisions	-	15
Produits de cession de VMP (nets)	-	18
Profits de change	20	2
Dotations aux amortissements & provisions	-	-1
Charges d'intérêts	-289	-201
Pertes de change	-11	-37
Résultat financier	-267	-177

3.13 Résultat exceptionnel

	31/12/2001	31/12/2000
Produits sur opérations de gestion	11	4
Produits sur opération en capital	26	21
Autres produits exceptionnels	25	-
Reprises de provisions & transferts de charges	10	-
Charges sur opérations de gestion	-57	-7
Charges sur opération en capital	-46	-38
Autres charges exceptionnelles	-16	-2
Résultat exceptionnel	-47	-22

Les produits sur opération en capital concernent principalement la cession par Audika Sud de son fonds de commerce de Cagnes-sur-Mer (23 K€).

Les autres produits exceptionnels concernent un litige pour concurrence déloyale.

Les charges sur opérations de gestion concernent principalement un redressement URSSAF de la société LNA (28 K€) et un litige client de la société SARFFA (11 K€).

Les charges sur opérations en capital concernent principalement la perte du droit au bail de la société Elstar lors de la résiliation anticipée du bail Avenue Marceau à Paris (44 K€).

3.14 Liste des sociétés consolidées

Entreprises	Siège Social	N° SIREN	% d'intérêt 31/12/01	% de contrôle 31/12/01
Audika	24, av. de Friedland 75008 Paris	31061238700053	société mère	société mère
SODAF	24, av. de Friedland 75008 Paris	33770918200055	99,60 %	99,60 %
SARFFA	24, av. de Friedland 75008 Paris	31495130200053	99,95 %	99,95 %
LNA, Laboratoire National de l'Audition	24, av. de Friedland 75008 Paris	30889577000011	99,32%	99,32%
IAB, Institut de l'Audition de Bretagne	48, rue du Château de Bretagne 29200 Brest	33462787400020	99,60 %	99,60 %
Audika Sud	1, La Canebière 13001 Marseille	38847059300012	99,82 %	99,82 %
Audika Nord	27, rue de Paris 59800 Lille	34837713600053	99,75 %	99,75 %
LRCPA, Laboratoire Rochelais de Correction et de Protection de l'Audition	41, rue Chef de Ville 17000 La Rochelle	33368325800011	50 %	50 %
IAV, Institut de l'Audition du Var	24, rue Gimelli 83000 Toulon	34077355500016	60 %	60 %
Audika Alpes	14, bd Edouard Rey 38000 Grenoble	40415042700015	50 %	50 %
CRCA Montpellier, Centre Régional de Correction Auditive	11, rue des Trésoriers de la Bourse 34000 Montpellier	32625744100013	51 %	51 %
Audika Ouest	10, av. des Congrès 17200 Royan	38045033800013	100 %	100 %
Centre Audiométrique	24, av. de Friedland 75008 Paris	67203598700169	100%	100 %
Elstar	24, av. de Friedland 75008 Paris	40373270400024	100 %	100 %
Audika Centre	89, rue Grande 36000 Chateauroux	33779458000019	100 %	100 %
CFA	11, rue Jean Mermoz 75008 Paris	32299730500030	89,71%	99,68%
Industan AG	14, av. Reverdil 1260 Nyon (Suisse)		90%	90%
Aide Auditive Conseil	40, av. J. Claussat 63400 Chamalieres	42085955500013	100%	100%
Aide & Correction Auditive	7, place du Pontel 63600 Ambert	42400174100018	100%	100%
Roubaud CAO	7, av. L. Delfieu 13400 Aubagne	31583226100020	100%	100%
Audio Technologie	14, rue Sainte Barbe 22000 Saint Brieuc	38324240100016	100%	100%
Le Petit Nicolas	8, rue Isola 06500 Menton	41167513500015	100%	100%
Reims Surdit�	9, passage Sub� 51100 Reims	35224694600011	100%	100%

Toutes ces sociétés sont consolidées par intégration globale au 31 décembre 2001.

3.15 Engagements hors bilan

Engagements donnés

	31/12/2001
Effets escomptés non échus	95
Dettes garanties par des sûretés réelles	473
Total	568

Par ailleurs les protocoles relatifs aux acquisitions de l'exercice font état de clauses d'« earn-out » dont le montant est fonction d'objectifs de réalisation de chiffres d'affaires sur les 5 années suivant l'acquisition.

3.16 Ventilation de l'effectif à la clôture de l'exercice

	31/12/2001	31/12/2000
Cadres	110	97
Non cadres	171	153
Total	281	250

3.17 Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2001	31/12/2000
Ventes audio	32 381	28 732
Activité marketing	2 187	537
Activité de franchise	387	270
Total	34 955	29 539

L'activité du Groupe Audika se situant exclusivement en France, et son chiffre d'affaires représentant pour près de 93 % la vente d'appareillages et d'accessoires, l'information sectorielle requise par le règlement 99-02 ne revêt pas d'intérêt particulier. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation des sociétés intégrées en 2001 sont respectivement de 415 K€ et 297 K€.

3.18 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations totales brutes versées aux mandataires sociaux se sont élevées au titre de l'exercice 2001 à 554 707 €.

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

3.19 Informations sur la fiscalité

L'impôt sur les sociétés correspond au cumul de l'IS des sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée calculée sur les décalages temporaires et les traitements de consolidation. La charge d'impôt exigible est de 1 601 K€. La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève à 48 K€ selon la répartition suivante :

Retraitements de consolidation	29 K€
Différences temporaires	11 K€
Réserves	8 K€

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

Taux théorique en France	35,33 %
Impact des retraitements de consolidation	1,61 %
Taux réel d'imposition	36,94 %

3.19.1 Impôts différés comptabilisés

	31/12/2001	31/12/2000
Impôts différés actifs	776	679
Impôts différés passifs	- 181	-606
Total	595	73

L'effet net sur les différences de traitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés se traduit au bilan 2001 par un actif net d'impôt différé de 595 K€. Les impôts différés actifs et passifs ne se compensant pas, la partie passive est rattachée au poste « Provisions et pour risques et charges » à hauteur de 181 K€ alors que la partie active, classée en compte de régularisation, est rattachée au poste « Autres créances » pour 776 K€.

3.19.2 Informations sur la fiscalité différée

	31/12/2001
Déficits fiscaux ordinaires reportables	-
Amortissement réputés différés	12
Total	12

3.20 Informations sur le crédit-bail

	31/12/2001	31/12/2000
Immobilisations brutes	876	838
Amortissements cumulés	- 741	- 660
Immobilisations nettes	135	178
Emprunt à moins d'un an	69	93
Emprunt à +1 an & - 5 ans	45	82
Emprunt au titre du crédit bail	114	175

3.21 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Acquisition de la société JC Audry SA à Clermont Ferrand dont le chiffre d'affaires en année pleine est de l'ordre de 800 K€.
- Acquisition en mars 2002 par la société Centre Audiométrique de 2 fonds de commerce à Castres et Mazamet (Tarn) générant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 280 K€.
- Acquisition en avril 2002 par la société Audika Centre d'un fonds de commerce à Vierzon (Cher) générant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 240 K€.
- Création d'un centre à Bordeaux (emplacement n°1) dont l'ouverture est prévue en mai 2002. le chiffre d'affaires prévisionnel est de l'ordre de 350 K€. Ce nouveau fonds est rattaché à la société Audika Ouest.
- La société Audika a souscrit auprès de 3 établissements financiers un emprunt d'un montant total de 3 305 K€, par tirage de billets à ordre, remboursable entre 4 et 5 ans. Cet emprunt est destiné à couvrir les besoins de financement de la croissance externe.
- La société Audikasud a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998, 1999 et 2000. Ce contrôle s'est terminé le 13 mars 2002 et n'a donné lieu à aucun redressement
- La société Audika a acquis en janvier 2002 49 % des parts de la société Centre Régional de Correction Auditive dont elle détenait auparavant 51 % des parts. Cette société devient donc une filiale à 100 % d'Audika.

4. Notes explicatives sur les comptes pro forma

Au cours du précédent exercice, des comptes pro forma au 31/12/1999 ont été établis afin de rétablir un périmètre comparable à celui de l'exercice 2000.

Au cours du présent exercice, les opérations de croissance externe sont intervenues sur le 4^{ème} trimestre 2001 et n'ont impacté les comptes de l'exercice que très faiblement. En effet la contribution au chiffre d'affaires consolidé des sociétés acquises ne représente que 1,18% de celui-ci. L'impact sur les comptes consolidés n'étant pas significatif, il n'a donc pas été établi de comptes pro forma au 31/12/2000.

5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Audika établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 20 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

S.A. EXCOM
Christian GERMANI

Calan Ramolino & Associés
Alain PENANGUER

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



6 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2001

1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises en France.

1.2 Immobilisation incorporelles

Les concessions et droits similaires sont valorisés au coût d'acquisition. Ils comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur une durée de 24 mois.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont :

Nature	Durée ⁽¹⁾	Mode ⁽²⁾
Aménagements des constructions	10	L
Equipements	4	L
Agencements & installations	6 à 7	L
Matériel de transport	2 à 5	L
Matériel de bureau et informatique	2 à 5	L
Mobilier de bureau	4 à 7	L

(1) Exprimée en années - (2) L : linéaire

1.4 Titres de participation

Les titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire estimée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

Au 31 décembre 2001, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée. Les filiales pour lesquelles la quote-part de capitaux propres est inférieure à la valeur historique des titres ont un fonds de commerce au moins égal à cet écart, non valorisé dans leurs comptes.

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

2 Notes sur le bilan

2.1 Variation des immobilisation (en K€)

Immobilisations	Montant brut au 31/12/00	Augmentation	Diminution	Montant brut au 31/12/01
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4	-	-	4
Concessions	63	287	-	350
Total	67	287	-	354
Immobilisations corporelles				
Constructions	17	-	-	17
Equipements	-	-	-	-
Agencements	29	22	-	51
Matériel de transport	4	-	-	4
Matériel de bureau	136	43	13	166
Total	186	65	13	238
Immobilisations financières				
Titres de participation	8 507	1 156	134	9 529
Autres immobilisations financières	35	3	-	38
Total	8 542	1 159	134	9 567
TOTAL GENERAL	8 796	1 510	147	10 159

2.2 Variation des amortissements (en K€)

Immobilisations amortissables	Montant brut au 31/12/00	Dotations	Reprises	Montant brut au 31/12/01
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4	-	-	4
Concessions	8	66	-	74
Total	12	66	-	78
Immobilisations corporelles				
Constructions	5	2	-	7
Equipements	-	-	-	-000
Agencements	10	6	-	16
Matériel de transport	1	1	-	2
Matériel de bureau	61	27	13	75
Total	77	36	13	100
TOTAL GENERAL	89	103	13	178

2.3 Tableau liste des filiales et participations (en €)

La société consolide la totalité des filiales ci-dessous par intégration globale.

Société	Capital	Capitaux propres autre que le capital	QP de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Montant des cautions et avals donnés par la société ⁽²⁾
SARFFA	64 791 1	690 050	99,95	1 112 938	17 012 396	895 829	-
SODAF	7 622 1	355 168	99,60	227 759	2 459 261	451 694	31 174
LNA	14 600	280 626	99,32	625 306	4 367 491	21 388	26 618
IAB	7 622	-19 313	99,60	-	555 032	5 644	-
Audika Sud	16 769	189 441	99,82	183 709	2 396 292	8 602	-
Audika Nord	140 253	252 112	99,75	125 011	1 202 728	71 862	-
LRCPA	7 622	-32 592	50,00	-	249 265	-1 628	-
IAV	7 622	31 342	60,00	4 573	830 358	1 234	-
Audika Alpes	7 622	128 446	50,00	3 811	615 891	35 309	-
CRCA Montpellier	7 622	31 716	51,00	45 735	596 498	4 756	-
Audika Ouest	19 818	224 863	100,00	99 061	1 142 514	57 015	-
Centre Audio	157 327	999 197	100,00	1 564 889	4 096 727	133 492	28 666
Elstar	38 112	25 154	100,00	373 500	1 357 166	4 750	-
Audika Centre	54 958	809 333	100,00	1 816 227	3 036 944	128 508	-
Industan	500 000 ⁽¹⁾	-334176 ⁽¹⁾	90,00	1 009 213	-	-57 184	-
AAC	555 982	80 371	100,00	1 448 266	2 074 638	5 468	240 471
ACA	8 000	-8 109	100,00	57 168	179 747	2 362	-
Roubaud CAO	76 225	358 436	100,00	211 142	1 455 664	111 596	50 459
Audio Technologie	38 112	180 461	100,00	474 574	747 455	102 031	68 880
Le Petit Nicolas	7 622	-514	100,00	77 244	139 390 ⁽³⁾	-24 007	-
Reims Surdit�	7 622	11 176	100,00	68 602	492 641	2 855	-
Total				9 528 728			446 268

(1) en CHF

(2) aucun pr t n'a  t  accord  par Audika

(3) Chiffre d'affaires r alis  sur 9 mois

NB : La soci t  Audison a  t  absorb e par la soci t  LNA avec effet r troactif au 01/01/2001.

2.4 Charges   r partir

Ce poste comprend essentiellement les frais d'acquisition des titres de participation (127 192  ), les frais de r alisation de 4 films publicitaires (45 312  ) et divers frais de d veloppement (63 745  ). Ces charges sont amorties sur 3 ans.

2.5 Composition du capital social (en  )

Le capital social a  t  converti en euro et arrondi   241 000   par incorporation du poste « autres r serves »   hauteur de 892,80  . De ce fait la derni re Assembl e G n rale a d cid  de supprimer la notion de valeur nominale des actions dans les statuts de la soci t .

Actions	Nombre de titres	Valeur Nominale en euros	Total
Ordinaires	787 500	-	241 000
Total	787 500	-	241 000

2.6 Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	31/12/2000	Affectation résultat	Augmentation de capital	31/12/2001
Capital	240	-	1	241
Prime de fusion	913	-	-	913
Réserve légale	24	-	-	24
Autres réserves	1 946	268	-1	2 213
Report à nouveau	-	-	-	-
Dividendes	-	606	-	-
Résultat exercice	874	- 874	-	1 422
Total	3 997	-	-	4 813

2.7 Etat des provisions (en K€)

Provisions inscrites au bilan	Montant net au 31/12/2000	Dotations	Reprises	Montant net au 31/12/2001
Pour risques & charges	-	-	-	-
Pour dépréciation : comptes clients et valeurs mobilières	3	-	3	-
Total	3	-	3	-

3 Notes sur le compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires (en K€)

Activité	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Publicité	4 333	2 889	2 319
Management	1 032	1 123	1 010
Comptabilité	454	402	398
Divers	622	939	588
Total	6 441	5 353	4 315

3.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en K€)

Résultat	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 909	487	1 422
Exceptionnel	-	-	-
Total	1 909	487	1 422

La société est imposée au taux normal de 35,33 %

3.3 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations totales brutes versées aux mandataires sociaux se sont élevées au titre de l'exercice 2001 à 424 601 €.

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

4 Autres informations

4.1 Echéances des dettes (en K€)

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 & 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible	-	-	-	-
E&D étab. crédit à 1 an max.	-	-	-	-
E&D étab. crédit à + de 1 an	5 842	1 725	4 117	-
Emprunts & dettes fi. diverses	-	-	-	-
Fournisseurs & comptes ratt.	901	901	-	-
Personnel & comptes ratt.	86	86	-	-
Sécurité sociale & autres org.	146	146	-	-
Impôts sur les bénéfices	77	77	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	641	641	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres I & T et assimilés	11	11	-	-
Dettes sur immobilisations	1 736	880	856	-
Groupe & associés	1 473	1 473	-	-
Autres dettes	427	427	-	-
Dettes rep. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Totaux	11 340	6 367	4 973	-

4.2 Echéances des créances (en K€)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à part.	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immo. financières	38	-	38
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	2 730	2 730	-
Créances rep. de titres prêtés	-	-	-
Personnel & cptes rattachés	9	5	4
Sécurité sociale & autres org.	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	70	70	-
Autres I & T	-	-	-
Divers	-	-	-
Groupe & associés	1 119	632	487
Débiteurs divers	75	75	-
Charges constatées d'avance	66	66	-
Totaux	4 107	3 578	529

4.3 Éléments relevant de plusieurs postes concernant les entreprises liées (en K€)

Postes	Entreprises liées
Immobilisations Financières	
Titres de participation	9 529
Créances	
Créances clients & rattachés	1 502
Autres créances	1 119
Dettes	
Dettes fournisseurs & rattachés	115
Comptes courants financiers	1 473
Autres dettes	427
Produits financiers	
Revenus de participation	604
Autres produits financiers	3

4.4 Engagements financiers

- Dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2001 : 446 K€.
- Engagements en matière de retraite (hors charges sociales) : 82 K€.

Les indemnités de départ en retraite sont calculées d'après les règles fixées par la convention collective pour l'ensemble du personnel. Le calcul tient compte de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

- Informations en matière de crédit bail (K€) :

	Valeur d'origine (TTC)	Redevance restant à payer (TTC)	Prix d'achat résiduel (TTC)
Autres immobilisations corporelles	61	16	5

4.5 Ventilation de l'effectif

Catégorie	31/12/01	31/12/00
Cadres	11	8
Non cadres	11	9
Total	22	17

4.6 Produits à recevoir (en K€)

Produits à recevoir	31/12/2001
Créances	
Clients, factures à établir	178
Fournisseurs, avoirs à recevoir	64
Etat, produits à recevoir	-
Total	242

4.7 Charges à payer (en K€)

Charges à payer	31/12/2001
Banques	
Intérêts à payer	-
Fournisseurs	
Factures à recevoir	221
Clients	
Avoirs à établir	427
Dettes sociales & fiscales	
Personnel	69
Organismes sociaux	32
Etat	23
Total	772

7 Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Audika établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et les comptes annuels.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financières et les comptes annuels.

En applications de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 20 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

S.A. EXCOM
Christian GERMANI

Calan Ramolino & Associés
Alain PENANGUER

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



8 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2001

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Facturation par votre société de prestations d'assurances

Votre société a conclu au cours de l'exercice 2001 une convention de prestations d'assurances avec les sociétés suivantes : SODAF, SARFFA, LABORATOIRE NATIONAL DE LAUDITION, INSTITUT DE LAUDITION DE BRETAGNE, AUDIKA SUD, AUDIKA NORD, CENTRE AUDIOMETRIQUE, AUDIKA CENTRE, COMPAGNIE FRANCAISE DE LAUDIOLOGIE, ELSTAR.

Cette convention s'inscrit dans la politique de rationalisation des coûts entamée au niveau du groupe.

Sociétés	Montant H.T. en euros
SODAF	5 488
SARFFA	8 536
LNA	5 858
IAB	1 128
AUDIKA SUD	5 488
AUDIKA NORD	2 348
CENTRE AUDIOMETRIQUE	13 720
ELSTAR	914
AUDIKA CENTRE	4 574
CFA	1 066
Total prestations d'assurance facturées par AUDIKA	49 120

Personnes concernées : Alain TONNARD, Jean-Claude TONNARD, Philippe LANGZAM.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 07 mars 2001.

B Facturation par votre société de prestations de locations de véhicules

Votre société a conclu une convention de location de véhicules utilitaires et de tourisme au cours de l'exercice 2001 avec les sociétés suivantes : AUDIKA NORD, CENTRE AUDIOMETRIQUE, COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIOLOGIE, ELSTAR. Cette convention s'inscrit dans la politique de rationalisation des coûts entamée au niveau du groupe.

Sociétés	Montant H.T. en euros
AUDIKA NORD	1 077
CENTRE AUDIOMETRIQUE	4 557
ELSTAR	2 274
CFA	4 692
Total locations de véhicules facturées par AUDIKA	12 600

Personnes concernées : Alain TONNARD, Jean-Claude TONNARD, Philippe LANGZAM

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 07 mars 2001.

C Facturation par votre société de prestations publicitaires

Votre société a conclu au cours de l'exercice 2001 une convention de prestations publicitaires avec les sociétés suivantes : SODAF, SARFFA, LNA, IAB, AUDIKA SUD, AUDIKA NORD, CENTRE AUDIOMETRIQUE, AUDIKA CENTRE, CFA, AAC, ACA, ROUBAUD, AUDIOTECHNOLOGIE, LE PETIT NICOLAS, REIMS SURDITE.

<u>Sociétés</u>	<u>Montant H.T. en euros</u>
SODAF	118 094
SARFFA	852 111
LNA	220 003
IAB	31 373
AUDIKA SUD	77 103
AUDIKA NORD	71 828
CENTRE AUDIOMETRIQUE	196 149
AUDIKA CENTRE	153 442
CFA	152 794
AAC	59 388
ACA	8 084
ROUBAUD	50 694
AUDIOTECHNOLOGIE	445
LE PETIT NICOLAS	4 278
REIMS SURDITE	7 647
Total prestations publicitaires facturées par AUDIKA	2 033 433

Personnes concernées : Alain TONNARD, Jean-Claude TONNARD, Philippe LANGZAM

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2001 pour toutes les sociétés, à l'exception des sociétés AUDIOTECHNOLOGIE, LE PETIT NICOLAS, et REIMS SURDITE.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2001 pour les sociétés AUDIOTECHNOLOGIE, LE PETIT NICOLAS, et REIMS SURDITE.

D Facturation par votre société de locations immobilières à la société SARFFA

Votre société a conclu une convention de location immobilière avec la société SARFFA au cours de l'exercice 2001.

Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux situés 24, avenue de Friedland – 75008 Paris, pour une surface de 271,50 m². Cette mise à disposition s'effectue moyennant le paiement d'un loyer annuel de 425 000 francs (soit 64 882 euros).

Personne concernée : Alain TONNARD

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 7 mars 2001.

E Facturation de mise à disposition de personnel par la société CFA à votre société

Votre société a conclu une convention de mise à disposition de personnel avec la société « Compagnie Française de l'Audiologie » (CFA) moyennant le paiement d'une somme correspon-

dant au franc le franc aux salaires desdits salariés et ce, afin d'absorber le surcroît d'activité du service comptable de votre société.

La société CFA a facturé à votre société des prestations de mise à disposition de personnel pour un montant de 70 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2001.

Personne concernée : Alain TONNARD

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2001.

F Facturation de commissions par la société ELSTAR à votre société

Votre société a conclu avec la société ELSTAR une convention dans le cadre d'un nouvel aménagement global des points de vente des sociétés du groupe.

Votre société a participé pour partie au cours de l'exercice 2001 aux financements des études et travaux à hauteur de 30 000 euros.

Personnes concernées : Alain TONNARD, Jean-Claude TONNARD, Philippe LANGZAM

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2001.

G Caution accordée par votre société en faveur de la société SODAF

Votre société s'est portée caution au profit de la société CMV, ayant son siège social 103, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret, dans le cadre de la garantie d'une convention de crédit-bail portant sur un véhicule de fonction consenti à la société SODAF. Le montant de la caution s'élève à 31 174 euros.

Personne concernée : Alain TONNARD

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 07 mars 2001.

H Caution accordée par votre société en faveur de la société AIDE AUDITIVE CONSEIL

Votre société s'est portée caution auprès de la Lyonnaise de banque en faveur de la société AIDE AUDITIVE CONSEIL pour un montant de 240 471 euros.

Personne concernée : Alain TONNARD

Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration en date du 20 septembre 2001 et du 9 novembre 2001.

I Caution accordée par votre société en faveur de la société ROUBAUD CAO

Votre société a accordé une caution en faveur de la société ROUBAUD CAO pour un montant de 50 459 euros.

Personne concernée : Alain TONNARD

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 17 avril 2001.

J Caution accordée par votre société en faveur de la société AUDIOTECHNOLOGIE

Votre société s'est portée caution au profit de la banque Crédit Agricole, en garantie des prêts consentis par cette dernière à la société AUDIOTECHNOLOGIE pour un montant de 825 000 francs (soit 125 770,44 euros).

Votre engagement s'élève au 31/12/2001 à 68 880 euros.

Personne concernée : Alain TONNARD

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2001.

**CONVENTIONS APPROUVÉES
AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS
DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE
DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A Facturation de commissions à SARFFA

Votre société a facturé à la société SARFFA une commission sur vente de prothèses de 357 859 euros hors taxes au titre de l'exercice 2001.

B Facturation d'une participation publicitaire à SARFFA

Votre société a facturé à la société SARFFA une participation à la conception des imprimés publicitaires pour un montant de 68 031 euros hors taxes au titre de l'exercice 2001.

C Caution accordée en faveur de LNA

Votre société a accordé une caution de 26 618 euros à la BNP au bénéfice de la société LNA.

D Caution accordée en faveur de Centre Audiométrique

Votre société a accordé une caution de 28 666 euros à la BNP au bénéfice de la société Centre Audiométrique.

E Caution accordée en faveur de Audika Sud

Votre société s'est portée caution pour Audika Sud envers les propriétaires concernant le paiement des loyers des locaux sis à Nice (06), 5 ter rue de Russie, au bénéfice de la société Audika Sud.

F Facturation par votre société de prestations administratives

Sociétés	Montant H.T. en euros
SODAF	47 564
SARFFA	134 155
LNA	55 796
AUDIKA NORD	16 922
CENTRE AUDIOMETRIQUE	56 559
AUDIKA CENTRE	36 740
CFA	30 490
ROUBAUD	13 720
Total	391 946

G Facturation par votre société de prestations de management.

Sociétés	Montant H.T. en euros
SODAF	140 863
SARFFA	512 229
LNA	116 852
AUDIKA NORD	51 222
CENTRE AUDIOMETRIQUE	54 882
AUDIKA CENTRE	77 749
ROUBAUD	24 696
Total	978 493

Paris et Neuilly, le 20 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

S.A. EXCOM
Christian GERMANI

Calan Ramolino & Associés
Alain PENANGUER

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



9 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et le capital

Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination sociale

Audika.

Dépôt de l'acte

Le 7 juillet 1977.

Siège social

24, Avenue de Friedland - 75008 Paris.

Durée de vie

Jusqu'au 4 août 2076, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L.210-1 à L.247-9 du code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France et à l'étranger :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères dont l'activité est celle d'achat, de vente promotion, import, export, distribution, fabrication, réparation de prothèses auditives et tous accessoires ainsi que celle de franchisage.

Toutes prestations de services dans le cadre de l'animation de l'activité des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autre, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers.

La promotion, la création et le développement d'entreprises commerciales et industrielles.

L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation de tous bureaux, boutiques, ateliers et usines rentrant dans le cadre de cette activité, ou de toutes activités connexes. Elle aura en outre, la possibilité d'agir en qualité d'agent commercial.

La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de toutes licences ou brevets ou marques de fabriques entrant dans l'objet de la société.

L'activité d'agence de publicité.

La prise d'intérêts par voie d'apports, fusion, participation, souscription d'actions, de parts, ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et en général dans toutes entreprises, commerce ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts.

La cession, soit par voie d'apports, soit contre espèces à des particuliers ou à des sociétés créées ou à créer, de tout ou partie de l'actif de la société.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que toutes opérations de location ou de sous-locations.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participations, groupement d'intérêt économique.

Registre du commerce et des sociétés

SIREN 310 612 387, RCS Paris

Code NAF

523C

Affectation et répartition des bénéfices (articles 41 et 42 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social et reprend son cours si la réserve vient d'être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut prélever toutes sommes, soit pour être distribuées aux actionnaires, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle dispose, en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale fixe les modalités de mise en paiement des dividendes, à défaut, ces modalités sont fixées par le Conseil d'Administration. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête, à la demande du Conseil d'Administration.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées générales

(articles 26-38 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les Procès Verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Franchissements de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de droits de vote ou du capital prévus par la loi 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 1/5^{ème}, 1/3, 1/2, 2/3 doivent être déclarés par tout actionnaire auprès du Conseil des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. Les déclarations doivent être faites dans un délai de quinze jours de bourse à la société.

Les statuts (article 15) prévoient un seuil déclaratif supplémentaire chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote sera franchi.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du Président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de la COB, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans, de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'Audika et de ses filiales.

Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, Procès Verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés à la Direction Générale de la société : 24, avenue de Friedland - 75008 Paris.

Renseignements concernant le capital social

Capital social (article 6 des statuts)

Le capital social s'élève à 241 000 € divisé en 787 500 actions, entièrement libéré, toutes de même catégorie.

Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Capital autorisé non émis

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/1998 et ce, pour une durée maximale autorisée de 60 mois, à augmenter le capital jusqu'à concurrence d'une somme de 500 000 F pour le porter au montant maximum de 2 075 000 F, en une ou plusieurs fois soit en numéraire, avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions.

Pacte d'actionnaire

Néant.

Nantissement d'actions

Néant.

Évolution du capital de Audika depuis la création

Date	Nature des opérations	Augmentation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
07/07/77	Création de la société	100 000 F	-	1 000	100 F	100 000
26/11/84	Augmentation de capital	150 000 F	-	2 500	100 F	250 000
31/12/97	Fusion-absorption avec l'Européenne de l'audition	110 000 F	1 649 102	3 600	100 F	360 000
31/12/97	Division du nominal par 10	-	-	36 000	10 F	360 000
23/01/98	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 140 000 F	-	150 000	10 F	1 500 000
27/04/98	Division du nominal par 5	-	-	750 000	2 F	1 500 000
26/05/98	Augmentation de capital concomitante à l'introduction	75 000 F	7 387 500	37 500	2 F	1 575 000
30/05/01	Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en euro	4 856,37 F	0	0	1 579 856,37 F	soit 241 000€

Répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2001

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Alain Tonnard	206 529	26,23	287 529	29,72
Jean-Claude Tonnard	206 529	26,23	287 529	29,72
Philippe Langzam	31 833	4,04	49 833	5,15
Public	342 609	43,50	342 609	35,41
Total	787 500	100 %	967 500	100 %

A la connaissance de la société, un actionnaire public a franchi le seuil de 5% à la hausse au cours de l'exercice 2001.

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



10 Renseignements concernant l'historique d'Audika

1976 Jean-Claude Tonnard prend conscience du potentiel de croissance du marché de la correction auditive alors qu'il occupe un poste à responsabilités chez le premier fabricant mondial d'aides auditives. Avec l'aide de son frère, il monte un projet ambitieux qui consiste à structurer un réseau de centres de correction auditive sur un marché constitué exclusivement d'audioprothésistes indépendants.

1977 Ensemble, Jean-Claude et Alain Tonnard créent une centrale d'achats, la SARFFA, tout en introduisant en parallèle dans ce métier les premières bases d'une communication grand public et médicale structurée.

1978 Introduction en France de l'otométrie qui bouleverse l'approche de l'appareillage en introduisant la notion de seuil de confort.

1979 Commercialisation en France des premiers intra auriculaires qui représentent aujourd'hui près de 50 % des ventes d'Audika.

1983 Lancement de la première campagne nationale de publicité.

1985 Les dirigeants d'Audika renforcent les moyens d'action et de développement du réseau en lui donnant les règles et le mode de fonctionnement d'une franchise.

1988 Mise au point et intégration sur l'ensemble du réseau d'un logiciel d'appareillage spécifique apportant une exploitation élargie et informatisée de la base otométrique.

1990 Création de l'enseigne Audika qui est reprise par l'ensemble du réseau. Le Groupe diffuse son premier film publicitaire à la télévision.

1991 Introduction en France des premiers appareils multi-canaux dont la technologie constitue la base des nouveaux produits d'aujourd'hui.

1993 Audika prend une participation de 50 % dans le capital de la société Centre Audiométrique, filiale du répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine (au travers de sa filiale spécialisée Investipharm) facilitant ainsi le développement de son implantation dans l'Est de la France et dans la région toulousaine.

1995 La centrale d'achats est transférée dans de nouveaux locaux afin de développer l'activité d'assemblage des aides auditives sur mesure ainsi que les services techniques nécessaires au réseau.

1996 Philippe Langzam, Directeur Commercial depuis 1994, prend une participation de 10 % dans le capital d'Audika.

1997 Audika a 20 ans et transfère ses locaux administratifs et commerciaux ainsi que ceux du centre de formation et de correction auditive pilote, en un seul site proche de l'Etoile, au 24, avenue de Friedland à Paris 8^{ème}.

1998 Audika confirme sa position de numéro 1 français de la correction auditive avec un chiffre d'affaires de 96,8 MF en 1997 (Sources : Etats financiers de la concurrence).

Introduction d'Audika au Second Marché de la Bourse de Paris le 26 mai 1998 dans le cadre d'une demande de 78 fois l'offre et mise en place immédiate d'une politique de croissance par acquisition (2 acquisitions dès le 2^{ème} semestre).

1999 Le franchissement d'une étape décisive pour Audika.

L'exercice a été marqué par la réorientation de la stratégie de développement du Groupe qui a complété le maillage du territoire national par la mise en place d'une politique de croissance externe avec d'ores et déjà 4 acquisitions réalisées dont 2 extrêmement significatives (une chaîne régionale du centre de la France et Elstar).

Par ailleurs, le second semestre a vu le réel démarrage des ventes de produits numériques 3^{ème} génération qui, appuyé d'une forte communication, contribue très largement à une meilleure acceptation de l'aide auditive ainsi qu'à sa banalisation, à l'image des lunettes.

2000 Soutenue par une communication nationale grand media, l'accélération de la croissance s'est poursuivie au cours de l'année 2000. Audika enregistre un chiffre d'affaires de 29,5 M€ (193,8 MF), en hausse de + 50,4 %, dont 10,3 % par croissance interne et 40,1 % par croissance externe. Les nouvelles normes de consolidation adoptées en 2000, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (règlement 99,02 du CRC), ont eu un impact négatif de 0,2 M€ (1,5 MF) sur le résultat net part du Groupe qui progresse de 68 % à 2,2 M€ (14,5 MF). A normes comptables comparables avec l'exercice 1999, il atteint 2,4 M€ (16 MF), soit une progression de 86 %. Au total sur l'année 2000, Audika a réalisé 4 acquisitions (26 centres), créé 8 nouveaux centres et intégré 3 centres franchisés. Pour accompagner cette forte croissance, le Groupe a renforcé ses structures en intégrant 29 nouveaux audioprothésistes et en nommant des responsables régionaux. Audika détient à fin 2000 10 % de part de marché.

Tout cela a concouru au doublement de la notoriété spontanée d'Audika qui est la première enseigne citée spontanément avec une notoriété globale de 30 % (Sondage IFOP).

2001 Le Groupe Audika a enregistré, sur l'ensemble de l'exercice 2001, un chiffre d'affaires de 34,96 M€, en hausse de 18,34 % par rapport à l'exercice précédent. A périmètre constant, Audika a maintenu une croissance de son activité de près de 10 %. Conformément aux objectifs, sur l'ensemble de l'exercice, le Groupe a réalisé un résultat d'exploitation de 4,99 M€, soit une marge opérationnelle de 14,3 %. Le résultat net part du groupe avant survaleurs ressort à 3,00 M€, soit une marge nette de 8,6 %.

Fidèle à sa stratégie, le Groupe Audika a également poursuivi son développement en réalisant de nouvelles opérations de croissance externe afin de compléter son maillage du territoire. Le groupe a ainsi procédé à l'acquisition de 10 nouveaux centres. Par ailleurs, le concept de la franchise ne constituant pas le cœur de la stratégie de développement du Groupe, Audika a intégré sept centres franchisés à son réseau succursaliste.

11

Projet de Textes des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2002

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2001, s'élevant à un montant de 1 422 006,47 € de la manière suivante :

- au poste « Réserve légale » pour 89,28 € ;
- au poste « Autres réserves » pour 713 167,19 € ;
- paiement d'un dividende global de 708 750,00 €, soit 0,90 € par action (hors avoir fiscal), prélevé en totalité sur le résultat de l'exercice 2001.

Avoir fiscal

personnes physiques : 50 % du dividende net,
personnes morales : 15 % du dividende net.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

	en euros
Capital	241 000,00
Primes d'émission	913 132,49
Réserve légale	24 100,00
Autres réserves	2 925 952,37
Total capitaux propres	4 104 184,86

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte qu'il lui est rappelé, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents celui clos le 31 décembre 2001 :

Exercice	Dividende global action	Dividende net par	Avoir fiscal par action	Dividende brut par action
1998	1 732 500 F prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	2,20 F 0,34 €	personne physique : 1,10 F personne morale : 0,99 F	p.p. : 3,30 F p.m. : 3,19 F
1999	2 165 625 F prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	2,75 F 0,42 €	personne physique : 1,37 F personne morale : 1,10 F	p.p. : 4,12 F p.m. : 3,85 F
2000	3 976 875 F prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice »	5,05 F 0,77 €	personne physique : 2,53 F personne morale : 2,02 F	p.p. : 7,58 F p.m. : 7,07 F

Quatrième résolution

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Assemblée prend acte qu'au titre des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts il a été intégré dans le résultat imposable de l'exercice 2001 une somme de 4 850 € correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, l'impôt supporté en raison de ces amortissements excédentaires s'élevant à 1 714 €.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001, approuve le rapport sur la gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net consolidé (part du Groupe) bénéficiaire de : 2 786 593 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42 du code de commerce, approuve ce rapport et chacune des conventions qui s'y trouvent visées.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la S.A. EXCOM, 48 boulevard des Batignolles 75017 Paris, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean Prévost, 48 boulevard des Batignolles 75017 Paris, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à acheter des actions de la société.

Cette autorisation pourra être mise en œuvre sous réserve de l'obtention du visa de la C.O.B. de la note d'information relative au programme de rachat.

Les objectifs de ce programme de rachat sont, par ordre de priorité, les suivants :

- l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société à titre de remboursement, d'échange, d'attribution ou de toute autre manière ;

- l'optimisation de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres ;
- la régulation des cours des actions par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ;
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale.

Ces achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la société.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur, par action, à 260 € (hors frais) ;
- le prix de vente ne pourra être inférieur, par action, à 60 € (hors frais).

Le montant maximum des achats autorisés par l'Assemblée est fixé à 20 475 000 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les achats, cessions ou transferts pourront se faire par tous moyens et à tout moment y compris en cas d'offre publique, au choix du Conseil d'Administration, sur le marché ou hors marché y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation restera valable pour une durée de 18 mois.

Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2001.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra et ce, conformément à la loi.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'arrondir la valeur nominale des actions à 0,32 € et décide en conséquence d'augmenter le capital de 11 000 € par prélèvement de ce montant sur le poste « Autres réserves ».

Le capital sera donc porté de 241 000 € à 252 000 €. Il sera divisé en 787 500 actions de 0,32 € de nominal chacune.

Douzième résolution

Afin de favoriser la liquidité des actions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, de réduire le montant nominal des actions de la société pour le porter de 0,32 € à 0,08 € et de procéder à la division des 787 500 actions d'une valeur nominale de 0,32 € chacune en 3 150 000 actions d'une valeur nominale de 0,08 € chacune.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et après avoir réitéré, en tant que de besoin, les termes de la 6^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2001, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129 VII du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- que le Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de 26 mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.443-1 du code du travail ;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée, à l'émission d'actions de numéraire pour un montant maximum de 7 000 € dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail.
- Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour arrêter l'ensemble des modalités de la ou des augmentations de capital à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles dans le respect des dispositions de l'article L.443-5 du code du travail, en constater la réalisation, modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions que le Conseil d'Administration déciderait d'émettre.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la mise à jour des statuts, d'une part, avec la réglementation en vigueur et, d'autre part, par suite de l'ensemble des modifications statutaires découlant des résolutions prises aux termes de la présente Assemblée, par voie de refonte globale.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts.

12

Organes d'administration, de direction, de contrôle et d'information

Conseil d'Administration

Monsieur Alain Tonnard

En qualité d'Administrateur

Nommé pour la première fois le 28 janvier 1977.

Renouvelé le 15 mai 1998, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En qualité de Président Directeur Général

Nommé le 30 mai 2000, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Jean-Claude Tonnard

En qualité d'Administrateur

Nommé pour la première fois le 28 janvier 1977.

Renouvelé le 20 juin 1998, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En qualité de Directeur Général

Nommé le 30 mai 2000, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Philippe Langzam

En qualité d'Administrateur

Nommé pour la première fois le 23 janvier 1998, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Renouvelé le 15 mai 1998, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

EXCOM représenté par Christian Germani nommé en renouvelé le 27 avril 1996 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

CALAN RAMOLINO et Associés, représenté par Monsieur Alain Pénanguer, nommé le 23 janvier 1998 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Jean Prévost, nommé le 27 avril 1998 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Gilles de Calan, nommé le 23 janvier 1998 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Direction du Groupe

Alain Tonnard
Jean-Claude Tonnard
Philippe Langzam
Patrick Tonnard
Didier van den Berg

Co-Président ⁽¹⁾
Co-Président ⁽¹⁾
Directeur Commercial
Directeur Marketing
Directeur Financier

(1) Les fondateurs ont décidé d'instaurer une présidence tournante tous les deux ans.

Politique d'information

Audika diffuse annuellement, une lettre d'information destinée aux actionnaires, en novembre.

Le rapport annuel de la société peut être obtenu sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social :

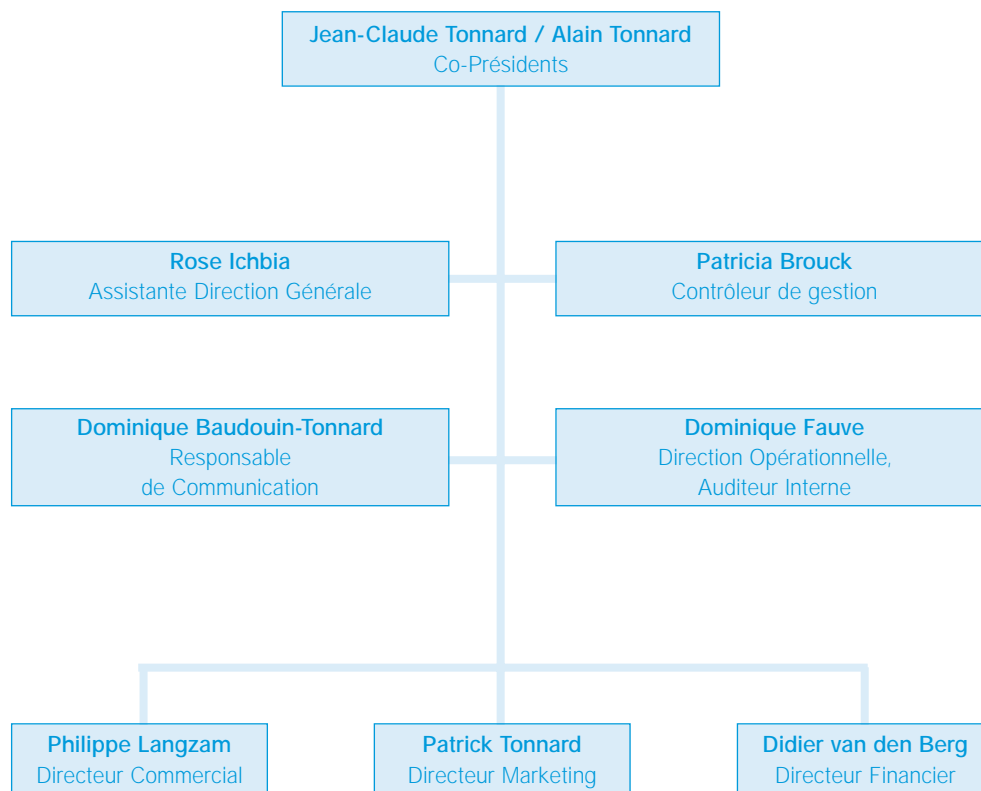
24, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Responsable de l'information financière :

Alain Tonnard

Administrateur
Co-Président Directeur Général
Tél 01 55 37 30 30
Fax 01 55 37 30 36

Organigramme simplifié du Groupe au 20 mai 2002



13

Attestation du responsable du document de référence

A ma connaissance, les données dans le présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur, elles ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

Fait à Paris, le 20 mai 2002

Alain Tonnard
Président Directeur Général

14

Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Audika et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly, le 20 mai 2002

Les Commissaires aux Comptes

S.A. EXCOM

Représenté par Christian GERMANI

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Calan Ramolino & Associés

représenté par Alain PENANGUER

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



15

Tableau de concordance

A la demande de la Commission des Opérations de Bourse et afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, nous vous prions de trouver ci-dessous, un sommaire renvoyant aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98/01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	70
1.2	Attestation des responsables	70
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	71
1.4	Politique d'information	68
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	57
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	59
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	59
3.4	Marché des titres de l'émetteur	8 (rapport d'activité)
3.5	Dividendes	15-16-58
4.1	Présentation de la société et du Groupe	4-5-6-7 (rapport d'activité)
4.3	Faits exceptionnels et litiges	58
4.4	Effectifs	40-50
4.5	Politique d'investissement	5-11-13
5.1	Comptes de la société et du Groupe	21
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	12
7.1	Evolution récente	5-14
7.2	Perspectives d'avenir	9-15



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 4 juin 2002, conformément au règlement n°98-01/n°95-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



Notes

Audika
Rapport Financier

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE



N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE

Audika



Rendez-vous sur :
www.audika.com

N°1 FRANÇAIS DE LA
CORRECTION AUDITIVE

Audika

24, avenue de Friedland - 75008 Paris
Tél. : 01 55 37 30 30 - Fax : 01 55 37 30 36
Société Anonyme au capital de 241 000 euros